

**République du Sénégal**

*Un Peuple – Un But – Une Foi*



\*\*\*\*\*

**Ministère de l'Éducation**

\*\*\*\*\*

**Université Cheikh Anta DIOP  
De Dakar**



**INSEPS**

\*\*\*\*\*

*Institut National Supérieur de l'Éducation  
Populaire et du Sport*

\*\*\*\*\*

*Mémoire de Maîtrise ès Sciences et Techniques  
de l'Activité Physique et du Sport*

*Thème : La place de la baignade dans les  
collectivités éducatives au Sénégal*

*Présenté par :*  
**El Hadji Moussa BADIANE**

*Sous la Direction de :*  
**M. Abdou Karim THIOUNE**  
Professeur à l'INSEPS de Dakar

**Année académique 2006 – 2007**

## *Dédicaces*

A Dieu l'éternel, le tout puissant, le miséricordieux, maître des cieux et de la terre, et à son prophète MOUHAMED (PSL), que votre lumière nous éclaire et nous guide dans le chemin de vos préférés, ici bas et au-delà. AMEN.

A ma mère Awa SAGNA : vous avez été une mère exemplaire, toujours prête à se sacrifier pour le bonheur de vos enfants. Durant toutes mes études, vous n'avez cessé de me soutenir, tant moralement que financièrement, je ne trouverai jamais assez les mots pour vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour moi maman, maman, voici l'un des fruits des sacrifices que vous avez consentis pour vos enfants.

Que Dieu vous prête longue vie et vous protège.

A mon père Aliou BADIANE : Ce travail est le vôtre papa car vous n'avez ménagé aucun effort pour ma réussite scolaire. Vous avez toujours été présent, compréhensif et très affectueux envers vos enfants. Puisse ce travail vous donner entière satisfaction. Que Dieu vous prête longue vie et santé pour qu'on puisse profiter de vos conseils et vous honorer d'une entente mutuelle pour le plus grand bien de la famille.

A mon oncle Amadou BADIANE et à ses épouses Adama DIAITE, Oulimatou SANE depuis BIGNONA encore une fois merci pour ce que vous avez fait pour moi durant mon cursus scolaire.

A ma grand-mère chérie Banna BADJI que j'implore le tout puissant de lui prêter longue vie et santé.

A mes frères et sœurs Doudou - Mamadou (Abouké) – Sidy Mouhamed – Pape Seydou – Vieux Arfang – Aziz – Baboucar (Alex) – Taïrou – Mamadou Lamine – Souleymane – Vieux Malang – Aliou Ben – Alpha (Cissa) – El Hadji Mame Bouna – Yancouba (Jacob) – Fatou (Guiriguouline) – Ndéye Banna – Astou (Néné) – Fatou (Yaye boy) – Khady (Affane) – Awa DIAITE – Marne Touty... Ceci témoigne de la profonde affection qui nous unit, du respect et de la considération réciproque dans notre large et paisible famille.

A ma tante Salimata BADIANE - Khady BADJI

Aux cousin (es) : Coumba FALL – Pape Laba FALL

A mes amis : Papis SIGNANE – Abdou SANE – Abdoulaye SY – Ibou OUALY – Mody OUALY – Ben NIANG – Mar TALL – Cheikh SAGNA – Sadibou BOPP – Nouha SAGNA – Souleymane KONATE – Ismaila (Thiakass) SONKO – Yaya (Lemto) COLY - Sidikou TOURE – Papis CAMARA – Kalilou SAGNA – Kalilou COLY – Abas DIATTA –

Lansana BADJI – Malick DIATTA – Laye BIAGUI – Samboucoye COLY – Bédine FALL -  
Alpha BA – Aliou SANDIGUI - Moussa CISSE Omar CISSE et ceux de KHODOBA  
(Birame SECK – Cheikh – Assane – Ablaye – Alassane – Abbas Ibrahima CISS)

A Cheikh FALL, Cheikh NDIAYE, Karim NANKY (Kiki).

Mes voisins de chambres : Pathé SANE – Souleymane DIALLO – Aliou COLY –  
Doudou BADJI – Kadialy COLY

A mes chéries adorées: Ndéye Mama BADJI – Astou TAMBA – Seynabou DIOP –  
Ndoumbé GAYE – Bintou TAMBA – Marne Marème SY – Mbissine ANNE – Cécile  
SAGNE – Safiétou CAMARA.

A mes grands et amis Souleymane KONATE Yaya (lemto) Kader SONKO – Séni  
BADJI – Ndondy BA – Jérôme DIOUF – Omar NDIAYE – Ouzin COLY – Mass BEYE –  
Moctar (Ould) SYLLA.

Aux maîtres nageurs de la piscine olympique nationale mention spéciale à Ndiawar  
DIALLO

Aux personnel de la DJVA

Ceux qui m'ont aidé dans la distribution du questionnaire : Marne Gor SECK – Aby  
DIAKHATE – Senghane DIOME Cheikh sidya DIEME

A toute la promotion de la maîtrise de 2006-2007 ainsi que toute les autres promotions  
Ainsi que ceux qui n'ont pas été cités dans ce mémoire

Mention spéciale à Aziz BADIANE Doudou BADIANE

Soyez très honorés à travers ce modeste travail.

## *Remerciements*

A Allah, le tout puissant, je dirais d'abord « Alhamdoulilah ».

Par ta grâce, nous sommes arrivé à terme de ce travail.

Mes remerciements s'adressent :

A mon professeur et directeur de mémoire, Abdou Karim THIOUNE : vous nous faites le plus grand honneur en acceptant spontanément de diriger ce travail avec méthode, rigueur et abnégation malgré vos multiples charges.

C'est l'occasion de vouer votre simplicité, votre constante disponibilité et votre sens des relations humaines qui m'ont très tôt marqué. Sincère remerciements à vous.

A tous les prof de l'INSEPS. : M. THIOUNE, M. SEYE, M. NDIAYE M. BADJI, M. SANE, M. FALL, M. KANE, M. THIAM, M. DIOUF, M. SANO, M. SECK, M. SOW, M. DIA, M. MAR, M. CAMARA

A mes camarades de promotions pour la convivialité et la complicité de nos relations, vous serez gravés à jamais dans ma mémoire.

A tous les enseignants qui ont contribué à ma formation de l'école primaire à l'INSEPS.

A l'AFUD (Association des Frères Unis de Djilonding section de DAKAR).

A Anastasie THIAM et Grégoire DIATTA, nos dévoués bibliothécaires soyez assurés de toute mon affection, de mon estime et de ma gratitude.

Aux secrétaires de l'INSEPS (Marie DIENE, Mmes DRAME, SYLLA, NDIAYE)

A Mbargou FAYE (infirmier) Diop NIANG (photographe).

Aux volleyeurs du DUC (Charles – Moshé – Sly – Assane - David – Johnta – Simone).

A tous ceux que j'ai omis.

Merci du fond du cœur.

# SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION.....	1
PROBLEMATIQUE.....	3
HYPOTHESE.....	5

## CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE

I-1. Etat des lieux.....	7
I-2. Cadre conceptuel.....	9
I-3. La gestion des collectivistes éducatives.....	10
I-4. Le cadre juridique.....	12
I-4-1. La sécurité.....	12
I-4-2. L'hygiène.....	13
I-4-3. La santé.....	13
I-4-4. La baignade.....	14
I-5. Le cadre pédagogique et réglementaire.....	14
I-5-1. Organisation.....	15
I-5-2. Les dispositions préalables à la baignade.....	17
I-6. Etat actuel de la natation dans les Ce.....	19
I-6-1. Problème matériel.....	20
I-6-2. Problème de la relation du colon avec l'eau.....	20
I-7. L'organisation de la baignade proprement dite.....	21
I-7-1.L'encadrement.....	22
I-7-2.La formation du maître nageur sauveteur.....	23
I-7-3.La familiarisation.....	23
I-7-4. La démarche pédagogique.....	24
I-7-5.L'Animation.....	24

**CHAPITRE II : METHODOLOGIE.....26**

**II-1. Population.....27**

**II-1-1. Directeurs.....27**

**II-1-2. Maîtres nageurs sauveteurs.....27**

**II-1-3. Colons.....28**

**II-2. Echantillon.....28**

**II-3. Objectif de la recherche.....28**

**II-4. Le pré questionnaire.....28**

**II-5. Questionnaire.....29**

**II-6. Le guide d’entretien.....29**

**II-7. La collecte des données.....29**

**II-7-1. Les limites de notre étude.....30**

**II-7-2. Le traitement des données.....30**

**II-7-3. Les instruments de la collecte.....31**

**CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION  
DES RESULTATS.....32**

**CONCLUSION.....97**

- **BIBLIOGRAPHIE.....101**
- **ANNEXE.....102**

## *Sigles des abréviations*

- **CE** : Collectivité Educative.
- **MNS** : Maîtres Nageurs Sauveteurs
- **DJVA** : Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative
- **CVL** : Centre de Vacances et de Loisirs
- **FESOV** : Fédération Sénégalaise des Œuvres de Vacances
- **INSEPS** : Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport
- **CNEPS** : Centre National d'Education Populaire et Sportive
- **CEMEA** : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active
- **AECES** : Association des Encadreurs des Collectivités Educatives du Sénégal
- **APS** : Activités Physiques et Sportives

## RESUME

Ce document est un travail réalisé dans le cadre de la mise en valeur des méthodes pédagogiques ou démarche utilisés lors de la baignade dans les colonies. Nous avons cherché à comprendre s'il l'existe une démarche unitaire qui permettrait d'extrapoler sur l'existence d'une vision partagée et d'une cohérence dans la méthodologie de l'animation de la baignade ?

Pour faciliter la compréhension nous avons traité le thème en cinq parties (05).

La première partie relate de la revue de littérature qui a consisté à faire un bref rappel du contexte historique, de l'état des lieux

Cette première partie parle du cadre juridique, de la gestion des collectivités éducatives, de son organisation, de l'encadrement qui la compose et particulièrement de la baignade sur le plan de l'organisation.

La deuxième partie traite de la méthodologie c'est-à-dire les différents procédés utilisés pour mener à bien nos investigations. Elle comprend ainsi la population de l'enquête et les instruments de collecte des données, la collecte des données, les limites de notre étude et le traitement des données.

La troisième partie est une présentation, analyse, interprétation et commentaire des résultats. Présentation qui fait une description du questionnaire destiné à la population cible, de l'analyse des activités aquatiques dans les collectivités éducatives.

La quatrième partie enfin concerne les propositions et perspectives. Il traite des activités aquatiques dans les collectivités éducatives.

A travers ces différentes parties nous avons cherché à comprendre les bases de la démarche des maîtres nageurs sauveteurs en colonie de même que les différentes attitudes et les faits marquants dans l'animation de la baignade. En réalité notre démarche nous a permis de montrer non seulement qu'il n'y a pas une démarche unitaire, une vision partagée, mais aussi que les procédés d'animation sont beaucoup plus centrés sur des séries de trempettes que sur des thématiques éducatifs et stratégiques.

Le sondage effectué au niveau de notre population cible nous a permis de soulever les problèmes auxquels la baignade fait face dans les collectivités éducatives.

Ainsi pour sortir cette discipline de ses difficultés et le rendre plus performant et accessible dans son mode d'organisation et dans la démarche, nous proposons les voies et moyens suivants.

Le niveau intellectuel des maîtres nageurs doit être une préoccupation dans la politique de recrutement des personnes chargées de l'encadrement.



***INTRODUCTION***

**L**A natation est une discipline sportive et, en même temps, une science et un art. Elle est un art, parce qu'elle impose un style, une manière de se conduire dans l'eau ; une science, parce que l'individu dans le milieu aquatique est confrontée à des difficultés auxquelles il doit faire face pour réaliser son projet : les phénomènes hydrostatiques et hydrodynamiques.

La natation vise à la fois la maîtrise de l'eau, la capacité à se maintenir dans l'eau, la maîtrise du corps et la santé physique et mentale.

Bien que sa pratique soit de plus en plus répandue dans les activités de loisirs, sa maîtrise par le plus grand nombre d'individus pose problème ; les instructions officielles consacrent une part importante à la natation, mais son enseignement est loin d'être une réalité dans nos écoles, fautes (entre autres facteurs) d'infrastructures sportives aquatiques, accessibles. La Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage n'a pas encore réussi à booster le développement à la base, malgré les bons résultats obtenus au niveau de l'élite, ces dernières années. Par ailleurs, les nombreuses noyades enregistrées chaque année surtout au niveau des plages ont pour cibles principales les enfants et la population jeune.

Contrairement à beaucoup d'autres disciplines sportives, la natation se pratique dans un milieu fluide, inconnu ou inhabituel pour le débutant ; ce milieu est différent du milieu ambiant ; son utilisation dans les collectivités éducatives (CE) nous amène à nous interroger sur l'intérêt et la place de la natation dans le projet pédagogique, alors qu'à l'école, malgré son inscription dans le dispositif curriculaire, la natation souffre de déficit de prise en charge autrement dit elle n'est pas enseignée. Les collectivités éducatives sont conçues comme étant des regroupements à durée déterminée d'enfants, d'adolescents ou de jeunes à l'occasion des vacances scolaires ou des temps libres, pour mener ensemble des activités destinées à leur épanouissement moral, psychologique, culturel et ou leur insertion économique ou socio culturelle ; d'après le comité de pilotage des assises nationales sur les collectivités éducatives « lignes d'action pour la réforme des collectivités éducatives juin 2005 » ; dès lors le choix de la natation ou selon un terme consacré, la « baignade », son inscription dans le projet pédagogique revêt une importance capitale.

La baignade dans les collectivités éducatives est déclinée comme une activité de loisir et de distraction ; elle représente malgré tout, une prodigieuse découverte de l'activité pédagogique dans les CE, en ce sens qu'elle permet aux colons en plus du plaisir qu'elle procure, de se frotter avec un milieu nouveau, convoité mais généralement craint. Toutefois fait remarquer Abdou Karim THIOUNE ( Cours de Méthodologie de la natation, Licence

2007), la baignade devrait faire l'objet d'un projet pédagogique dont le but consisterait à faire acquérir aux colons, des compétences de base en natation ; M. THIOUNE évoque trois facteurs pertinents qui justifieraient la mise en place d'un projet pédagogique : il s'agit de « l'engouement extraordinaire que suscitent la mer, le fleuve et la piscine auprès des enfants et des jeunes, mais aussi, des risques de noyades qui les guettent, causant chaque année des victimes ; aussi la natation constitue un moyen pédagogique remarquable qui, en même temps qu'il permet aux individus d'acquérir des compétences techniques, développent chez eux des valeurs éducatives, sociétales et sécuritaires ». Ceci mérite dès lors une réflexion.

S'il est vrai que la baignade fait partie intégrante des activités des collectivités éducatives, il est difficile au vu du traitement fait au niveau des CE, de se prononcer sur le choix des objectifs et sur la pertinence de la démarche: est-on préoccupé par l'appropriation du savoir, du savoir-faire, du savoir être et du savoir devenir ou simplement, de la baignade basée sur des séries de trempettes? Nous estimons que l'activité baignade telle qu'elle est déclinée dans les CE, procède d'une approche réductrice ; car le concept d'animation par la natation, communément appelé baignade, semble s'orienter beaucoup plus sur le jeu, le plaisir que sur des thématiques et des objectifs ou compétences recherchées.

Sous ces rapports nous pouvons dire, grâce aux observations et aux témoignages faits par plusieurs acteurs des collectivités éducatives que la démarche utilisée dans la plupart des collectivités éducatives pose problème quant à l'articulation des processus d'acquisition des fondamentaux de la natation au regard des objectifs visés par les CE. Ce qui nous amène à nous poser la question de savoir s'il y'a un référentiel pédagogique communément partagé par les acteurs et par les CE? Un autre fait attire notre attention : c'est que d'une collectivité à une autre, les colons toutes catégories d'âge et de sexe confondus font presque la même chose : des séries de trempettes minutées et des jeux choisis on ne sait pas comment, constituent les moyens les mieux partagés. Nous ne mettons pas en cause ou en question la valeur pédagogique des jeux tout au moins nous estimons, qu'en dépit des variations du milieu, (selon que l'activité se déroule à la mer, au fleuve ou à la piscine), la nécessité de concevoir et de contextualiser le projet pédagogique natation, de l'adopter aux besoins, de se doter des outils et d'utiliser des procédés, trouve tout son sens et son essence dans les finalités visées par les CE. Nous croyons à la cohérence d'une démarche pédagogique réfléchie, de même que nous sommes convaincus que le choix des moyens ne saurait être gratuit et encore moins fortuit. C'est sous ce regard qu'il faut comprendre notre souci de revisiter le projet pédagogique baignade déclinée au sein des C.E.

## Problématique

Notre époque est marquée par une crise multiforme et les jeunes semblent en souffrir plus que toutes autres couches de la population, au regard de l'ampleur et de la spécificité des difficultés qui ont pour nom : chômage, sous emploi, manque de formation professionnelle, désœuvrement, échecs scolaires etc.

C'est dans ce contexte qu'il convient de placer l'organisation par le ministère de la jeunesse, des Collectivités Educatives afin de les rendre plus aptes à répondre aux besoins et aspirations des jeunes par la recherche de solutions et de stratégies appropriées centrées sur la trilogie « éducation, emploi, santé ».

Cependant la politique nationale de jeunesse revêt principalement deux dimensions :

- Une dimension éducative qui assure le développement intégral du jeune par une éducation morale, intellectuelle et physique.
- Une dimension sociale et économique qui lutte contre la marginalisation, la discrimination de genre, le chômage des jeunes.

Dans le même ordre d'idée, le département de la jeunesse promet comme troisième espace éducatif, complémentaire de la famille et de l'école, les Collectivités Educatives, les patronages, les centres aérés, les camp de jeunesse, les chantiers, les camps d'adolescents dans le but de faire acquérir aux jeunes des ressources nécessaires à l'insertion sociale, socio économique, socio culturelle, au développement du jugement et de la réflexion, à la participation, à l'avancée des sciences, de la technique et aux progrès contemporains, d'inculquer aux jeunes des idéaux de paix, les valeurs d'égalité pour apporter des réponses aux maux que sont le racisme, la xénophobie, le repli sur soi etc.

La pertinence des collectivités éducatives devrait donc être appréciée par leur capacité à trouver des réponses aux problèmes de la jeunesse par une quête beaucoup plus hardie de technique d'animation. Le choix des méthodes importe beaucoup. La natation en tant qu'activité humaine vise la maîtrise du corps, la maîtrise du milieu, la maîtrise des relations.

Depuis que les collectivités éducatives existent la baignade se fait pratiquement de la même manière et partout ailleurs par des trempettes ; la formation des animateurs semble être orientée plus vers la baignade que vers une animation thématique de la natation. Rares sont les personnes faisant fonction de Maître Nageur Sauveteur à avoir été formés comme moniteur ; Peuvent-ils porter alors le projet pédagogique de la CE et le traduire en autant d'objectifs et d'opérations visant à transformer positivement les comportements sociaux des colons ?

Par ailleurs, la durée de la baignade pose problème car le temps d'engagement moteur (baignade) est généralement insuffisant. Aussi, il n'y a pas de programme au sens d'un contenu didactique, d'une progression thématique et d'évaluation de l'activité. La relation de l'enfant à l'eau dans les dimensions cognitives n'apparaît pas de manière explicite dans l'activité baignade : l'enfant est sollicité en baignade de manière instinctive et même intensive; sa réflexion n'est pas mise en évidence au cours des activités. La majeure partie des colons arrive à la colonie sans avoir résolu au préalable la relation avec l'eau. Il faut faire remarquer que plusieurs obstacles se dressent devant l'enfant. Nous pouvons citer entre autres, le problème de l'accessibilité aux piscines et la cherté des prix pratiqués, l'inexistence des centres aquatiques publics pour l'apprentissage des bases de la natation malgré la demande plusieurs fois renouvelée de la Fédération Sénégalaise de Natation (mais en vain) pour créer «l' Ecole Fédérale de Natation » au sein de la Piscine Olympique Nationale:

Les aspects utilitaires et sécuritaires ne sont pas pris en compte de manière explicite alors que les noyades sont devenues récurrentes : ainsi la nécessité de doter aux jeunes des compétences visant le savoir, le savoir faire, le savoir être, de leur inculquer des notions de sécurité, de leur donner des informations liées à la noyade, aux mesures préventives, à la connaissance de l'environnement aquatique n'a jamais été aussi manifeste que ces dix dernières années ; le besoin de loisir et le réchauffement de la terre renforcent ce phénomène

Avec le réchauffement de la terre suscitant un besoin d'évasion, nous constatons au niveau des centres de loisirs surtout à la plage une marée humaine du mois de Mai au mois de Septembre, à la recherche de détente, de quiétude et de bien être ; durant cette période les risques sont énormes. Il importe sous ce regard de s'interroger sur les composantes de l'activité baignade dans les collectivités éducatives. De ce fait les acteurs animateurs doivent se poser les questions de savoir.

- Comment faire pour que les colons s'approprient les fondamentaux de la sécurité aquatique ?
- Comment dans le cadre de l'animation leur permettre de comprendre et leur faire acquérir les bases de la natation ?
- Comment leur faire connaître les causes des noyades et les précautions à prendre ou les moyens de prévention ?
- Comment faire pour résoudre la question de la peur ou de la phobie de l'eau ?
- En quoi la connaissance de l'environnement de la baignade doit intéresser le colon ?

Ces questions essentielles interpellent tous les acteurs impliqués dans les CE.

Cette exigence à intégrer des thématiques dans les projets éducatifs et pédagogiques de la baignade nécessite de la part du Maître nageur une compétence en animation et une aptitude à s'adapter au contexte d'un environnement en constante mutation ; il est à noter que la natation soulève des problèmes liés à son utilisation dans les collectivités éducatives au sens large du terme, à l'animation, aux conditions d'hygiène et de sécurité.

Cette rupture épistémologique préconisée appelle une autre vision de l'activité baignade qui devra rompre avec l'à-peu-près et l'improvisation et avec les jeux gratuits; la baignade ne devrait pas être considérée comme une fin en soi caractérisée par des séquences de trempettes, mais comme un des moyens pédagogiques pouvant permettre aux colons d'apporter des réponses pertinentes face à des problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans l'environnement aquatique avec tout ce que cela compte comme aléas et risques.

### **Hypothèse**

Ces considérations nous amènent à formuler l'hypothèse selon laquelle il n'existe pas de programme de natation formalisé avec des objectifs clairs, un contenu approprié et un mode d'évaluation conséquent conformément aux orientations du projet pédagogique des CE ; en observant et en analysant le déroulement de plusieurs baignades et en prenant en compte les témoignages de plusieurs acteurs impliqués dans les CE, nous osons extrapoler que la baignade est un « concept réducteur » et qu'elle ne s'inscrit pas dans une perspective curriculaire ou thématique

En dernière analyse toutes les activités du projet pédagogique d'une collectivité éducative devrait comporter des sous projets sectoriels pouvant contribuer à l'éducation et à la formation du citoyen que représente le colon. La natation en tant qu'activité humaine à vocation multiple, présente des intérêts insoupçonnés dans les collectivités éducatives. Elle devrait occuper une place plus prépondérante au regard des enjeux, des opportunités qu'elle offre et des risques qu'elle présente. La « démarche baignade » doit être centrée sur une méthodologie visant l'acquisition des compétences en terme de savoir, de savoir faire et de savoir être, et non s'atteler essentiellement à l'aspect ludique.

Ainsi notre travail s'articulera sur quatre grands axes : Dans le premier chapitre nous aurons la revue de littérature, dans le second nous aurons la méthodologie et dans le troisième chapitre nous aurons la présentation et exploitation des données ou résultats et enfin au quatrième chapitre, nous aurons les propositions et perspectives.



**CHAPITRE I :**  
**REVUE DE LITTÉRATURE**

## **I-1. Etat des lieux.**

Au Sénégal, les collectivités éducatives ont existé depuis les indépendances jusqu'à nos jours, cependant elles ont connu de légères modifications. Dans la mesure où, le but des collectivités éducatives auparavant était, selon le Pasteur Bion de Zurich, d'aider les enfants des couches sociales les plus défavorisées, des banlieues, en terme de nourriture abondante, variée, saine pendant leur séjour.

C'est après la seconde guerre mondiale, de 1914 -1945, avec le bouleversement social et psychique des enfants, qu'est apparue la notion d'éducation dans le milieu des centres de vacances.

S'inscrivant dans cette mouvance, le gouvernement du Sénégal, par le biais d'Ousmane Thiané SARR dit le sanglier zélé qui a été l'un des précurseurs à initier les collectivités éducatives au Sénégal, a élaboré et mis en œuvre une politique nationale de jeunesse dont l'un des volets est l'institution des collectivités éducatives afin d'offrir aux jeunes un cadre de vie où ils pourront exprimer leur capacités créatrices et satisfaire leurs besoins :

- Besoins de vacances : après neuf mois de travail scolaire, l'enfant a besoin de se mouvoir dans de grands espaces, de passer de belles vacances en s'adonnant à des activités attrayantes comme le cas de la baignade dans les collectivités éducatives.

- Besoin de découverte par la rupture avec le milieu d'origine, les sorties, les excursions les visites les échanges.

- Besoin d'un grand air surtout pour les enfants citadins à cause de la pollution du bruit.

- Besoin de repos par une alimentation, un temps de sommeil suffisant, un dosage des activités.

Le contexte de la mondialisation entraînant des mutations profondes au sein des peuples fait naître d'autres paradigmes centrés sur la bonne gouvernance, l'éthique, la démocratisation de l'instruction, le développement durable A vrai dire la réalité d'aujourd'hui se présente sous d'autres facettes : du fait que les collectivités éducatives d'aujourd'hui révèlent des différences par rapport aux collectivités éducatives d'auparavant, surtout au Sénégal, car actuellement les collectivités éducatives constituent un « melting pot » c'est-à-dire que les CE constituent des lieux où toutes les couches de la société sont représentées ; ainsi, on note que certaines couches les plus favorisées peuvent se permettre le luxe d'envoyer leurs enfants à des CE étrangères ; ce qui est paradoxale au regard de l'idéologie du Pasteur Bion de Zurich

comme nous l'avons souligné antérieurement. Dans la quête de loisirs, de bien-être, nous pouvons dire que parmi la diversité des activités rencontrées dans les CE, la baignade malgré tout, semble être une des activités les plus prisées par les colons.

Nous avons rencontré plutôt des recueils de textes ou des lettres circulaires ministérielle. Ce constat nous autorise à nous interroger sur le peu d'intérêt accordé à la baignade au plan pédagogique ; nous n'avons pas eu vent de l'existence de document pédagogique décliné comme un référentiel officiel ; il est facile dès lors de deviner que chacun travaille à sa guise, avec ses propres convictions ou ses propres connaissances acquises ; ainsi l'organisation peut différer d'une CE à une autre.

Qui plus est, les animateurs pensent qu'il s'agit de simples séries de trempettes ou l'utilisation de jeux quelconque: si cette approche peut procurer du plaisir à l'enfant nous doutons cependant de sa pertinence et de la capacité d'une telle démarche à contribuer à l'enrichissement des conduites de l'enfant et à faciliter son adaptation dans des situations diverses.

Toujours dans la même optique nous essayerons d'expliquer comment la partie consacrée à la baignade est conçue et tout ceci nous permettra de situer notre étude sur plusieurs plans :

Sur le plan conceptuel la notion de CE a été introduite au Sénégal en 1960. en adoptant ce concept, il s'agissait de marquer une distinction entre la notion de centre de vacance et de loisir à finalité uniquement récréative et celle de centre de vacance à finalité éducative.

C'est dire que l'éducation et la formation véhiculée dans les CE peuvent avoir des orientations tout autre que celles qu'elles pourrait revêtir dans les pays développés.

Puisque la fin de l'action éducative est le développement au sens large du terme, c'est-à-dire le changement ; le concept de CE au Sénégal marque le souci d'une institution capable d'apporter une contribution à la résolution des problèmes économiques sociaux et culturels.

Quant aux dispositions (textes ) dans les CE, ce qu'on rencontre le plus souvent comme écrit nous révèle que la baignade est une activité très prisée des colons et même ces écrits parlent le plus souvent de la sécurité, de l'hygiène, de la santé. Dans cette trajectoire au plan pédagogique il y a des choses à revoir dans la mesure où chacun fait ses activités selon ses expériences dans le milieu ou selon ce qu'il a appris et qu'il essaie de transférer chez les enfants sans tenir compte de l'adaptabilité proposé comme situation pédagogique aux colons.

Quelque soit l'activité, et pour éviter toute improvisation et tout tâtonnement, celle-ci doit faire l'objet d'une réglementation complète qui serve de cadre de référence et d'une démarche méthodologique appropriée.

Ceci dit, il convient de faire un constat : car en matière de CE les textes sont rares. En effet nous n'avons pu relever que deux textes qui sont le décret 72-1049 du 13-9-1972 relatif aux règles générales régissant les conditions d'installations, hygiène, et de sécurité des CE et le décret 81-681 /SEJS/BEP/SP du 7-7-1981 instituant des Diplômes d'Etat de Moniteurs et de Directeurs de CE. Hormis ces textes cités ci-dessus on ne peut souligner que l'existence de lettres circulaires ministérielles ; ceci dit il convient de faire une remarque : elle porte en général sur des matières d'une extrême importance vu l'impact sur la CE. La note circulaire n-2739 /SEJS / DJASE /DCE peut être citée à titre d'exemple. Nous sommes presque convaincus que c'est après s'être rendu compte de cet état de fait en la matière que ces promoteurs ont décidé de combler une telle lacune par le biais de la note circulaire.

Cette insuffisance atteint son paroxysme quand on remarque le déficit de tout texte instituant les centres de vacances ou CE au Sénégal. A notre avis un tel texte devrait être une référence en matière de CE et aurait certainement contribué à éviter beaucoup d'errements. Son objet porterait non seulement sur l'organisation interne des CE ou CVL mais aussi réglerait tous les problèmes gravitant autour des rapports directeurs, œuvres organisatrices, ministère de tutelle et FESOV. On perçoit dès lors l'importance mais aussi l'urgence qu'il convient au cadre juridique car les problèmes rencontrés et les abus décelés en la matière pourraient avoir pour cause le retard accusé pour adapter le cadre juridique au contexte et aux exigences en matière d'éducation et de développement. Par ailleurs, dans la plupart des CE, le matériel pédagogique n'est pas pris en charge dans le budget dégagé ou alloué pour la CE faisant que cela se constate durant les séances de l'activité de baignade empêchant aux maîtres nageur sauveteur de faire correctement leur travail. Ceci témoigne de la pauvreté des dispositions réglementaires et législatives et des moyens pédagogiques mis en œuvre ; c'est ainsi que nous passerons à l'étape suivante concernant le cadre conceptuel.

## **I.2 : Le cadre conceptuel.**

Il consiste à dégager après analyse de l'état des lieux la vision qu'on a de l'approche des activités aquatiques (baignade) dans les CE. Ceci en s'appuyant sur les textes, et sur le projet pédagogique décliné par l'équipe d'encadrement. Cette manière de procéder ne prend pas en compte les faits et causes rencontrés dans les CE.

On entend par projet pédagogique, l'acte pédagogique qui se définit en général comme système de relations qui existe entre l'enseignant, l'enseigné et la discipline ou les contenus de l'enseignement culturel dont les valeurs pénètrent tous les éléments du système.

L'analyse de la baignade telle qu'elle est organisée dans les CE se résume en des séances et/ou des séquences de trempettes qui ne font pas de différences entre les âges et les sexes; ceci est rébarbatif, routinier car du début à la fin de la colonie c'est presque la même chose qui se répète : nous ne voyons ni progressivité, ni diversité dans la démarche.

Dès lors, le concept de baignade dans les CE doit être revisité dans la mesure où cette activité très prisée des colons ne fait pas l'objet d'une préparation minutieuse à partir de la conception d'une fiche pédagogique qui intègre tous les aspects d'un projet comprenant les objectifs généraux, spécifiques et opérationnels, l'élaboration d'un contenu approprié, les modalités du diagnostic ou d'évaluation.

La pédagogie proposée ne s'arrêterait pas à l'exécution de geste sans en comprendre la quintessence mais plutôt devrait intégrer plusieurs dimensions : cognitives, motrices, psychomotrices, socio motrices, culturels et environnementaux.

Ce qui voudrait dire que la connaissance de certains faits observés lors des activités aquatiques en l'occurrence la connaissance des phénomènes hydrostatiques et hydrodynamiques, des facteurs géo climatiques et culturels doivent occuper une place centrale dans le dispositif pédagogique des CE.

La natation ou l'activité aquatique pose un réel problème : la peur de l'eau, l'ignorance des phénomènes liés à la faune et à la flore (s'il s'agit de la mer ou du fleuve et des phénomènes physico-chimiques et réglementaires concernant les lieux de baignade modernes notamment la piscine) d'où donc l'intérêt à prendre en charge dans le projet pédagogique la dimension cognitive et pratique. La question essentielle consiste à dire: comment s'y prendre ?

### **I.3 : La gestion des collectivités éducatives**

Le changement de substantif collectivité annonce une existence groupale tandis le qualificatif «éducative» est repris dans le sens d'une éducation englobant la formation, l'éducation permanente, la formation à la citoyenneté etc.

Perçue comme un « microcosme social », la CE se veut un complément de la famille et de l'école

La CE dans ses principes comme dans ses fins, se préoccupe de l'éducation et de la formation de notre jeunesse, au-delà d'une institution dispensatrice du savoir elle vise le savoir être, le savoir faire et le savoir devenir.

C'est dans sa finalité morale, sociale, économique, psychologique que la CE trouve sa légitimité et son fondement.

D'après Mame Balla NIANG<sup>1</sup> la valeur éducative des CE n'a pas été perçue comme il se devait car « certaines œuvres organisent des centres de vacance et de loisir ou CE par mimétisme plutôt que par conviction ». La nécessité de repenser la vision et de profiler la démarche qui devrait être centrée sur une méthodologie plus active, déclinant un portefeuille de compétences à faire acquérir aux enfants : savoir faire, savoir être et savoir devenir etc. s'impose aux différents acteurs impliqués dans le projet pédagogique. Cela porte à croire que la façon dont les CE sont gérées nécessite bien d'être repensée ; car la finalité des CE semble échapper aux œuvres : leurs seules préoccupations sont l'alimentation, le cadre du site et les activités de divertissement.

Pour nécessaire qu'ils soient, la nourriture et l'hébergement ne peuvent être la raison de l'existence des CE. Ils doivent constituer un support favorable à l'action éducative de l'encadrement pédagogique. On doit se poser la question de savoir si le directeur lors des réunions préparatoires rencontre ses moniteurs avant la colonie afin de définir, partager la vision, les objectifs pédagogiques et la stratégie à prendre en fonction du lieu d'accueil, du nombre et de l'âge des enfants et aussi leur demande de lui soumettre un projet pédagogique sectoriel. Ceci pour deux raisons : ou il recrute son personnel juste avant le démarrage de la colonie, ou il reconduit les mêmes avec qui il encadre depuis des années. La première ne garantit pas la qualité de l'encadrement parce que le directeur n'a plus le choix et prend les personnes à portée de main. La deuxième raison conduit au train-train habituel.

On répète toujours les mêmes activités, les mêmes chansons de colonie en colonie. Cette absence de préparation et le défaut de formation des auxiliaires (personnes utilisées comme moniteurs mais n'ayant pas suivi aucun cycle de formation pour l'obtention du diplôme) ou du recyclage des moniteurs révèle des limites de l'encadrement pédagogique. Le rapport des inspecteurs de la jeunesse et des sports qui ont eu à inspecter les CE en 1983, a permis de signaler un contraste dans l'utilisation d'auxiliaires dont la présence n'est pas toujours d'une nécessité impérieuse et le nombre de moniteurs stagiaires plus important que celui des moniteurs diplômés. Ainsi nous pouvons dire à propos des activités surtout manuelles, culturelles, activités physiques et sportives (APS) qui sont proposées aux enfants :

- Qu'elles sont les mêmes presque dans toutes les CE
- Qu'elles n'exploitent généralement pas la possibilité offerte par le lieu d'accueil.

---

<sup>1</sup> Mame Balla NIANG : De la critique des centres de vacances au Sénégal à l'animation sportive en période de vacance pour les enfants de 6 à 14 ans, Mémoire de maîtrise STAPS, année 1983 – 1984, pp. 21 – 24.

- Qu'elles ne répondent pas toujours aux besoins des enfants ni à leur âge.

L'organisation pédagogique consistant à confectionner une grille rigide d'activités communes ne permet pas le libre choix de l'enfant. On ne lui propose pas des activités, mais, on l'enferme dans une activité précise à une heure précise. Enfin et surtout, à l'exception des chantiers et opérations d'échanges culturels, nos CE sont repliées sur elles mêmes et n'intègrent souvent pas le milieu d'accueil<sup>2</sup>.

## **I.4 : Le cadre juridique**

D'après HYACINTHE DIENE<sup>3</sup> il ne sert à rien, certes, de mettre en place tout un arsenal juridique si celui –ci n'a aucune portée pratique et par conséquent ne se justifie point, si aussi, quelque soit l'activité pour éviter toute improvisation et tout tâtonnement, celle-ci doit faire l'objet d'une réglementation complète qui serve de cadre de référence. Ceci dit, il convient de faire un constat : en matière de CE, les textes sont rares. On ne peut en effet relever que deux textes ou recueils de textes qui sont le décret numéro 72-1049 du 13 septembre 1972 relatif aux règles générales régissant les conditions d'installation ou d'implantation, d'hygiène, de sécurité de CE et le décret numéro 81-681/SEJS/BEP/SP du 07 juillet 1981 instituant des Diplômes d'Etat de Moniteurs et de Directeurs des CE. Hormis ces textes cités ci-dessus, on ne peut souligner que l'existence de lettres circulaires dont la valeur juridique paraît limitée.

### **I-4-1 : La sécurité**

La sécurité est la mise en place d'un ensemble de mesures, de préventions et de précautions pour assurer une atmosphère permettant à chacun de s'épanouir. Ce volet est d'une importance capitale surtout en ce qui concerne la baignade. L'aptitude à la nage ne permet pas de dire que les personnes qui ont cette qualité sont en sécurité, à plus forte raison les individus qui n'ont pas eu la chance de développer des rapports intimes avec l'eau et qui ignorent donc les bases de la natation. Le non respect des règles, l'ignorance des dangers, l'excès d'estime de soi, les simulacres de noyades, l'imprudence, etc. ont souvent été à l'origine des déperditions en mer ou en piscine. Ce facteur est-il réellement pris en charge lors de l'activité baignade? Nous osons affirmer le contraire, car malgré le nombre critique de

---

<sup>2</sup> Mame Balla NIANG : De la critique des centres de vacances au Sénégal à l'animation sportive en période de vacance pour les enfants de 6 à 14 ans, Mémoire de maîtrise STAPS, année 1983 – 1984, pp. 21 – 24.

<sup>3</sup> Hyacinthe DIENE : Contribution à l'étude du régime juridique des centres de vacances au Sénégal, Mémoire de maîtrise STAPS, année 1985 – 1986, p. 13.

noyades qui frappent chaque année les enfants et la population jeune, nous n'avons vu ni entendu nulle part des campagnes de sensibilisation et des thématiques consacrées à la baignade. Par ailleurs les 700 km de côtes que compte le Sénégal, ainsi que le bouleversement climatique marqué par une période de canicule de plus en plus longue et rigoureuse, constituent des raisons suffisantes pour faire en sortes que la natation soit promue comme un facteur culturel à l'instar de la France. D'ailleurs avec le développement du tourisme sous toutes ses formes l'utilisation des plans d'eau est un phénomène incontournable

#### **I-4-2 : L'hygiène**

Si nous considérons l'hygiène comme l'ensemble des principes et règles permettant de conserver la santé et de l'améliorer, il devient dès lors nécessaire d'identifier tous les éléments qui interviennent d'une manière favorable ou défavorable sur la santé de l'individu et d'étudier les mécanismes par lesquels ces éléments interviennent sur la santé. Cela revient à toujours prendre en considération l'individu, non pris comme un être isolé mais comme un élément évoluant avec d'autres éléments, d'où l'idée des rapports de l'homme avec son environnement.

Aussi, pour rester en bonne santé, l'homme devra-t-il respecter son environnement tout en luttant contre les agressions qui peuvent compromettre sa santé, d'où le rôle éminemment préventif de l'hygiène dans la CE, l'observation des règles d'hygiène se situe à trois niveaux : avant, pendant, après.

Comment faire pour que les colons soient sensibilisés, éduqués dans le cadre de la fréquentation des centres aquatiques afin de développer chez eux des réflexes, des attitudes et des comportements citoyens pour une meilleure vie communautaire ; la problématique de la gestion de l'hygiène publique fort décriée au Sénégal constitue des motifs assez sérieux pour promouvoir surtout chez les enfants et les jeunes une culture de l'hygiène de vie en société

#### **I-4-3 : La santé**

La responsabilité sanitaire de par son caractère complexe, concerne tous les membres de la CE. Aussi le directeur de la CE devra-t-il préciser le rôle de chaque acteur. Certificat de visite et de contre visite pour tous les membres de l'encadrements attestant que l'individu est indemne de toute maladie contagieuse, y compris la tuberculose (certificat médical datant de moins de trois mois) pour tous les jeunes. Fiche de renseignement dûment remplie par les parents. Lors de la prospection, outre l'adjoint pédagogique et l'adjoint à l'économat, le directeur sera accompagné par l'adjoint sanitaire. Ce qui permettra à ce dernier d'étudier

l'environnement sanitaire de la zone : affections les plus courantes, les conditions climatiques, identifications du lieu d'implantation de l'infirmier si le site ne dispose pas d'une infirmerie. Cette prospection permettra à l'adjoint sanitaire de rendre visite aux autorités sanitaires de la région : médecin chef de région, chef de service d'hygiène, infirmier chef du poste de santé, l'agent de l'élevage. Il est important de désinfecter et de désinsectiser le site.

Un aspect mérite notre attention : il s'agit des bienfaits que procure la natation ; en effet que cela soit des asthmatiques, de certains troubles cardio-vasculaires et respiratoires, de problèmes de mal formation de la colonne vertébrale, de l'obésité, d'accidents divers, etc. la natation est devenue un moyen pertinent de rééducation et de promotion de la santé physique et mentale. Sous ce regard la nécessité de revisiter la méthodologie de l'animation appliquée à la baignade est plus qu'actuelle

#### **I-4-4 : La baignade**

La baignade est une activité récréative dans un milieu aquatique. Ce milieu pouvant être la piscine, la mer, le fleuve ou des espaces aménagés. Pour la piscine, il convient de souligner que la présence d'un surveillant de baignade local ne décharge pas les animateurs de la CE de leurs responsabilités propres.

Les dispositions du décret 72 – 1049 du 13 septembre 1972 en son article 09 sont claires à ce sujet, tout comme la circulaire 2069 du 05 juillet 1991. Le directeur de la CE doit informer le responsable de la sécurité de la présence de son groupe et doit se conformer aux prescriptions de ce dernier.

En dehors de la piscine, les baignades peuvent avoir lieu à la mer ou au fleuve : ces lieux doivent présenter des conditions satisfaisantes d'hygiène et de sécurité. Faire une descente prospective la veille, préparer le matériel pédagogique et désigner les animateurs chargés de coordonner les jeux de plages.

#### **I-5 Le cadre réglementaire**

La baignade est une activité à risques qui nécessite beaucoup de précautions. Certes c'est une activité de détente, de loisir dans un milieu aquatique (lac, rivière, fleuve, mer et piscine) mais c'est aussi une activité d'éducation de formation

Comme toutes les activités en CE, la baignade a des objectifs pédagogiques ; mais ils ne sont pas explicitement déclinés auprès des colons ; par ailleurs ils ne font pas l'objet d'une

recherche soutenue et conséquente répondant à des besoins de connaissance, découverte et de développement .

La sécurité de la baignade est contenue dans le décret 72-1049 du 13/09/1972 qui institue les conditions d'hygiène et de sécurité dans les CE.

La baignade en CE doit en autant que possible s'effectuer sur les plages bénéficiant d'une organisation générale de sécurité ou dans des établissements publics ou privés autorisés ou à défaut à des emplacements présentant des conditions de sécurité satisfaisantes (ce qui exclu, cela est évident les zones ou la baignade est réputée dangereuse.)

Il convient de relever que le maître nageur doit si la baignade est aménagée et réglementairement autorisée, signaler la présence de la CE au responsable de la sécurité de la plage, de la piscine ou de l'organisation des sauvetages et des secours.

D'autres part, dans les piscines surveillées par un maître nageur, celui de la CE doit se conformer aux prescriptions du responsable de l'établissement.

La sécurité peut être renforcée en centralisant la baignade dans une zone indiscutablement sûre en n'autorisant la pénétration dans l'eau qu'à un nombre compté d'enfants en imposant à l'encadrement la surveillance particulière de quelques uns, parmi les enfants (excités, turbulents....)

Enfin même s'il faut se répéter, en application des principes généraux, ce n'est pas parce que la baignade est surveillée par des spécialistes que les moniteurs sont déchargés de l'obligation de surveillance.

La baignade est coordonnée par le maître nageur sauveteur (MNS) et sous la supervision du directeur ou de l'adjoint pédagogique .IL en assure l'aspect réglementaire et apporte son appui technique aux moniteurs. IL coordonne les différents aspects de l'organisation matérielle et est responsable du dispositif de sécurité.

Chaque baignade ne pourra réunir que quarante (40) enfants et un encadreur pour huit (8) enfants les accompagnera dans l'eau. L'organisation de la baignade est fondamentalement une question d'équipe à l'intérieur de laquelle le maître nageur joue un rôle spécifique d'animation et de sécurité.

### **I-5-1 : Organisation**

La baignade dans les CE a toujours été comme une activité de détente, de loisir dans un milieu aquatique (lac, rivière, fleuve, piscine).

Comme toutes les CE, la baignade doit avoir des objectifs pédagogiques qui répondent à des besoins certes d'apprentissage de la natation, mais aussi de connaissance, de découverte

du milieu, et de développement psychomoteur. En plus des objectifs comme la distraction, la détente, le bien être, il s'agit d'aider l'enfant à vaincre la peur de l'eau, à comprendre les phénomènes liés à l'environnement aquatique, à connaître les causes des noyades et à connaître les dispositions de sécurité face aux dangers. Ainsi il importe de faire l'analyse de la réalité interne des CE autrement dit de comprendre les finalités dévolues au CE sur plusieurs aspects ayant trait à l'éducation, à la formation, à la citoyenneté etc. Il serait facile de démontrer que dans toutes les CE, on procède de la même approche consistant à proposer des séries de trempettes qui ne tiennent compte ni de la catégorie d'âge, ni des besoins spécifiques des colons ; ceci serait-il une paresse intellectuelle, une méconnaissance de l'activité natation et des objectifs assignés aux CE ou simplement un problème pédagogique marqué par un manque de créativité et d'innovation de la part des encadreurs ?

Il est vrai que pendant l'activité baignade les colons éprouvent un réel plaisir, mais la routine et la monotonie qui accompagne cette activité ne leur permettrait pas d'enrichir leur compétence entendue au sens de savoir faire et de savoir être.

En principe l'animateur de la baignade en CE doit chercher à répondre à la question de savoir comment contribuer à éduquer, à former des futurs acteurs capable d'apporter leur pierre à l'édification d'une nation et au progrès socio économique capable de travail ou d'évoluer dans l'eau avec autonomie et dans des conditions optimales de sécurité?

Nous estimons qu'en CE l'acte pédagogique ne saurait être gratuit, il prend toujours ses racines sur un ensemble ou système de valeurs pouvant permettre à l'enfant colon de mieux appréhender les phénomènes liés à son environnement.

La baignade, l'eau, la natation tous ces vocables révèlent des problèmes sérieux ayant trait à la sécurité des personnes, aux croyances des forces métaphysiques, aux problèmes géo climatiques, aux réalités physico chimiques de l'eau et au savoir des pratiques modernes. Dès lors la baignade devrait intégrer le projet pédagogique de la CE et, partant, décliner des objectifs ou des compétences devant être adaptés au contexte et au besoins.

La manière dont les gens s'y prennent dans les CE, la perception que nous avons et l'analyse que nous avons faite des procédés utilisés dans la baignade, nous amène à parler d'une démarche ou d'une vision réductrice de la baignade dans les CE .

Sous cet angle, la nécessité de revisiter la baignade au regard de la réalité interne des CE, des finalités déclarés et des objectifs assignés, nous poussent à nous poser la question de savoir s'il existe un projet pédagogique sectoriel de la baignade ?

On doit se poser la question de savoir si les problèmes des noyades occupent une place prépondérante dans l'activité baignade ; car on sait que la noyade est devenue un problème public, un phénomène de société qui touche surtout les jeunes et les enfants en bas âge.

Notre objectif consiste à montrer les limites d'une démarche centrée sur la baignade et partant de sensibiliser les acteurs impliqués dans les CE sur la nécessité de faire une rupture épistémologique dans l'approche de la baignade dans les CE.

### **I-5-2 : Les dispositions préalables à la baignade : le partage des responsabilités**

\* Le directeur assure un contrôle de régularité en tant que personne morale de la collectivité éducative. S'il n'est pas disponible, il est remplacé par l'adjoint pédagogique.

\* Le maître nageur sauveteur dirige l'activité de baignade.

\* Les moniteurs ou animateurs jouent le double rôle d'animateur et d'aide au surveillant de baignade car ce sont eux qui s'occupent des enfants sur la berge et dans l'eau.

En ce qui concerne les dispositions préalable à la baignade nous remarquons trois différentes phases : Avant, Pendant Après.

#### ➤ **A la mer**

##### ▪ **Avant**

- La prospection doit être faite par le maître nageur et le directeur ;
- Il faudrait faire la topographie de la plage pour d'éventuels dangers spécifiques (objets tranchants, pointus, existence de rochers, les courants, les marées, les méduses)
- La température de l'eau ;

En somme le but de la prospection est d'identifier l'endroit où la baignade va être organisée et où on va installer le périmètre de sécurité .Après la prospection, toutes les informations seront fournies aux moniteurs qui en feront autant auprès des enfants pour une préparation psychologique.

\* Matériel à emporter

- Périmètre de sécurité.
- Trousse de premier soin
- Tenues de plage
- Maillots de bain
- Nattes
- Serviettes

Recueillir des informations par rapport à la météo avant le départ.

- Sur le lieu de la baignade, avant l'installation des enfants, nettoyer s'il y a lieu.
- Si les conditions atmosphériques et de la mer le permettent, commencer à installer le matériel, les enfants et le périmètre de sécurité pour délimiter la zone.

- ***Pendant***

- Après l'installation du périmètre de sécurité, placer quelques moniteurs dans l'eau tout autour du périmètre.

- Répartir les enfants en groupe (tranche d'âge).de vingt (20) au maximum

Le maître nageur peut se placer sur la berge comme derrière le périmètre.

- Mettre les enfants en rang avant d'entrer dans l'eau et les compter. Faire passer l'information à tous les encadreurs qui sont dans l'eau et au maître nageur. Les recompter au moment de sortir et ils le feront un à un.

- Les enfants qui attendent ou qui ne se baignent pas sont occupés par une autre partie des encadreurs en faisant des jeux de plage ou jeux avec ballon.

- Le temps de baignade peut varier entre 5-10-15 minutes selon les différents groupes.

- Toujours commencer par une trempette pour adapter le corps à la température de l'eau.

- Le dernier groupe de moniteur aide les enfants à se baigner.

- Le maître nageur et les moniteurs doivent faire preuve de beaucoup de vigilance en comptant et recomptant les enfants durant la baignade.

- Interdire les jeux d'apnées.

- ***Après***

- Rincer les enfants et contrôler l'effectif ;

- Ramasser le matériel ;

- Ratisser ;

- Ranger le matériel ;

- Aider les enfants à bien se couvrir (surtout les asthmatiques) pour ne pas prendre froid ;

- Sécher les slips, maillots de bain et serviettes.

➤ **A la piscine**

Pratiquement, ce sont les mêmes dispositions à prendre qu'à la mer : avant, pendant et après. Seulement ici la trempette se fait avant d'entrer dans la piscine et au sortir de l'eau.

Ensuite la piscine est divisée en deux parties : petit bassin et grand bassin.

- Petit bassin : pour ceux qui ne savent pas nager ;

- Grand bassin : pour ceux qui savent nager.

Les moniteurs se placent le long du périmètre de sécurité qui sépare la piscine en deux

- Le maître nageur se place sur le plongeoir s'il y en a ou sur le rebord, de telle sorte qu'il ait toute la piscine dans son champ de vision.

### **I-6 : Etat actuel de la natation dans les collectivités éducatives**

La natation ou activité de baignade fait partie intégrante des activités dans les CE, mais il n'en demeure pas moins qu'elle se résume seulement à des trempettes de 10 à 20 minutes sous une température de 20 -24 degré, ce qui fait dire que les animateurs ne font pas preuve de créativité et d'innovation.

En effet si le projet éducatif est à organiser à partir de certaines connaissances précises de ce que peuvent les enfants selon les différents stades de leur développement, quelques constats ou malentendus demeurent dans l'animation socio éducatives.

Malgré leur bonne volonté et leur moyen d'action, les animateurs éprouvent des difficultés pour conduire les enfants aux formes élaborées de la réflexion, du jugement et du comportement recherché par les activités socio éducatives.

D'abord au niveau de l'entreprise éducative, les animateurs ou moniteurs semblent être confortablement installés dans la routine conduisant les mêmes activités, ils démontrent un manque de créativité pédagogique expliquant leur faible pouvoir de renouvellement des activités, les seuls fois où ils semblent faire preuve de méditation pédagogique se constatent pendant la visite des parents ou des étrangers et lors de la venue des inspecteurs de la jeunesse.

Les nombreuses critiques faites lors des « réunions de maître » dirigées par le directeur n'ont pas réussi à changer la morosité des séances de baignade.

A côté de cette inefficacité à adapter la forme et le contenu des activités, à des enfants issus de différentes classes sociales les maîtres nageurs s'obstinent à conduire les mêmes activités d'une collectivité éducative à une autre ; ils ne font aucune tentative pour analyser les différences pouvant exister non seulement entre les enfants eux même, mais aussi entre les activités proposées. Dès lors apparaissent des manifestations de rejet à l'égard des activités proposées, de la part des enfants qui n'en sont pas à leur première fréquentation de collectivité éducative.

Le planning des activités élaborées par l'équipe d'encadrement est commun à tout le groupe d'âge.

### **I-6-1 : Le problème du matériel**

Le constat est que dans la plupart des collectivités éducatives, le problème du matériel reste un point névralgique car dans leur totalité, les CE ne prennent pas en compte le matériel approprié à la baignade. Ce matériel pouvant être : des bouées, ceintures de sécurité, gilets, perches, brassards, des objets de jeux aquatiques relatifs à la faune et à la flore marine etc. comme nous le constatons les CE ont toujours constituées un « melting pot », c'est-à-dire que les CE constituent des lieux où toutes les couches de la société sont représentées. De ce fait les CE actuelles ont tendance à s'implanter dans des hôtels de luxe où elles n'auront pas à acheter du matériel réservé à la baignade, et où elles trouveront tout sur place et dans chaque hôtel il y a une piscine où l'oeuvre n'aura pas à acheter du matériel pour la délimitation du cordon de sécurité. Contrairement à la mer où il va falloir partir avec un matériel c'est-à-dire cordon de sécurité etc. pour cela la tendance est entrain de basculer vers la baignade dans les piscines.

Dans les oeuvres organisatrices la plupart des activités manuelles font l'objet de préparation avec l'utilisation des fiches pédagogiques. Ceci est fait bien avant la C. E. avec le matériel spécifique à l'activité. Par contre en ce qui concerne la baignade, la réalité est de tout autre ; car le maître nageur sauveteur est dans une situation où du point de vue intellectuelle il est peu sollicité. Il peut travailler sans matériel d'appoint pourvu seulement que la sécurité soit prise en compte, car s'il arrive quoi que ce soit sa responsabilité civile et pénale est engagée. D'une part nous pouvons nous évertuer à dire que ce sont ces faits là qui font que peut être généralement les maîtres nageurs sauveteurs s'activent durant la baignade à des séries de trempettes faute de matériel didactique ou peut-être que le manque de matériel les plongent dans un déficit de créativité ; d'autre part le niveau d'instruction généralement peu élevé des maîtres nageurs et le plus souvent le manque de formation en animation pourraient être des facteurs limitants : il est plus facile de s'adonner à des séries de trempettes que de concevoir et d'élaborer un projet pédagogique

### **I-6-2 : Le problème de la relation du colon avec l'eau**

La relation du colon avec l'eau nous paraît diverse ou complexe dans la mesure où le problème le plus récurrent est la peur de l'eau, la phobie de l'eau, pour les colons qui en sont à leur premier séjour en colonie ou bien pour les enfants dont les parents avant la colonie parlent peut être du danger, des risques encourus pendant la baignade. Ces enfants une fois qu'ils aient reçus des informations de la part des parents manifesteraient des attitudes négatives qui les empêcheraient de s'adonner aux activités proposées. A cela il faut ajouter les

croyances aux phénomènes métaphysiques et légendaires liés à nos réalités africaines : par exemple les croyances cosmogoniques (les totems ou les tabous) exemple illustratif chez les lébous qui, dès fois, avant de se baigner, font des offrandes ou sacrifices pour libérer l'enfant des emprisonnements lui permettant de se baigner en toute sécurité. Mais aussi la peur de l'eau peut émaner d'une maladie par exemple l'asthme qui peut constituer un facteur limitant pour que les parents interdisent les enfants de se baigner. Le fait d'assister à une scène de noyade d'un des proches parents ou d'amis ou même d'autres individus, peut avoir un incident traumatisant chez l'enfant surtout quand il est dans l'eau et ou face à une étendue d'eau et que cet incident soit ancré dans la tête ; cela pourrait causer des séquelles qui seront difficiles à effacer.

### **I-7 : L'organisation de la baignade proprement dite**

Les assises nationale du comité national de pilotage sur les collectivités éducatives portant sur les lignes d'actions pour la réforme des collectivités éducatives, a consacré une part importante des conclusions sur l'organisation des baignades dans les CE. Les éléments retenus sont très intéressants pour les dispositions concernant la baignade

Elle est placée sous l'autorité du responsable du centre ; elle doit répondre aux conditions suivantes :

- Les lieux choisis pour la baignade doivent présenter, des conditions satisfaisantes de sécurité. Les baignades dans les zones interdites par l'autorité municipale sont prohibées et de surcroît pénalement répréhensible ;

- Enfants âgés de moins de douze ans : la zone de bain doit être matérialisée par des bouées reliées par un filin ;

- Enfants âgés de plus de douze ans ; la zone de bain doit être balisée; à tout point de vu et en tous lieux, la sécurité des enfants restés hors de l'eau doit être assurée par un encadrement suffisant.

- Le balisage : c'est la délimitation, la matérialisation de l'espace baignade par un cordon de sécurité muni de flotteurs (un flotteur par mètre)

Le cordon doit avoir 20 mètres de long sur 10 mètres de large au minimum

Installer des moniteurs ou animateurs tout autour du cordon et un groupe de vigilance derrière le cordon en cas de baignade avec des colons comme avec des adolescents.

Dans la piscine, le grand bain et le petit bain seront séparés par un double cordon de sécurité renforcé par un dispositif de vigilance. Tenir compte de la taille des enfants surtout pour le petit bain.

Installer des balisages pédagogiques et sécuritaires supplémentaires pour permettre aux enfants de mener de petit jeux.

Installer une pataugeoire à proximité du grand et du petit bain, mettre un groupe d'animateur avec les enfants.

#### *\*Répartition selon les âges*

- 3 à 6 ans= faire des trempettes de 10 à 20 minutes maximum sous une température de 20 à 24 degré, un animateur pour cinq (05) enfants, nombre de séance 3 fois maximum.

- 6 à 12 ans = faire des trempettes de 20 à 30 minutes en tenant compte de la taille de la collectivités ,sous une température entre 20 à 24 degré , un animateur pour huit (8) enfants ,nombre de séances 2 à 3fois maximum.

- 13 à 17 ans faire des trempettes de 40 minutes, si l'effectif est réduit.

#### **I-7-1 : L'encadrement**

Le personnel d'encadrement comprend le directeur et son adjoint pédagogique, l'économiste et les moniteurs. En somme, il est essentiellement constitué d'un directeur et de moniteurs. Ce personnel est régi dans son ensemble par deux textes de base : le décret numéro 81-681-SEJS/BEP/SP du 07 juillet 1981 instituant des Diplômes d'Etat de Moniteur et de Directeur de CE et l'arrêté ministériel numéro 2388/MJS du 23 FEVRIER 1961 fixant le déroulement des épreuves pour l'obtention du dit diplôme. Deux points retiendront notre attention : la formation et les attributions de ce personnel et les enseignements que l'on peut y tirer<sup>4</sup>.

Ce décret a institué un diplôme d'état de moniteur, de directeur et d'économiste conférant la qualification requise au personnel d'encadrement dans pratiquement toutes les activités constituant la CE. Ces diplômes sont délivrés par le ministère de la jeunesse après un examen écrit subi au terme d'un cycle de formation comprenant :

- Un stage de formation théorique de huit (8) jours.
- Un stage pratique au sein soit d'une des différentes Collectivités éducatives (colonie, patronage, centre aéré.), pour une durée de 21 jours.

---

<sup>4</sup> Hyacinthe DIENE : Contribution à l'étude du régime juridique des centres de vacances au Sénégal, Mémoire de maîtrise STAPS, année 1985 – 1986, p. 20.

## **I-7-2 : La formation du maître nageur sauveteur (voir annexes)**

### **I-7-3 : La familiarisation**

Cette intervention a pour objet de présenter la familiarisation du jeune enfant au milieu aquatique. Malgré de nombreux ouvrages qui ont traité ce thème surtout dans le cadre des dossiers documentaires faits par des Etudiants en 6<sup>è</sup> année, option natation<sup>5</sup>, cette approche reste encore non exploitée par les personnes qui interviennent auprès des enfants, que ce soit les personnels des activités aquatiques comme le maître nageur sauveteur ou d'autres spécialistes en natation. Très peu d'intervenants pensent à la phase de familiarisation comme prélude à l'apprentissage des nages ou des activités aquatiques. De ce fait, la majorité des encadreurs ne se sentent pas capables (peut-être par manque de connaissance ou à cause d'inhibition personnelle par rapport à l'eau) d'engager un enseignement systématique, en sorte que les enfants développent un rapport avec l'eau basé sur la confiance, l'estimation de ses possibilités, la connaissance de ses limites et la sécurité.

Le défaut de « culture de natation » dû, entre autres facteurs, à une absence de politique d'infrastructures aquatique, pousse la majorité des parents à adopter une attitude de rejet marquée par des interdits, empêchant leurs enfants à fréquenter les bassins d'eau ; à cela s'ajoutent les croyances à des phénomènes cosmogoniques (totem, tabou) qui entourent les cours d'eau, suscitant crainte, peur, ou phobie.

Par ailleurs à part la piscine olympique nationale dont l'accessibilité au grand nombre est handicapante, les seules piscines existantes appartiennent à des complexes touristiques

Pour ceux qui n'ont pas la chance de fréquenter les piscines et ceux qui ne peuvent accéder aux piscines étant donné la cherté des prix d'entrée, les CE constituent une opportunité pour se familiariser à l'eau. On a coutume d'entendre dire que la majorité des sénégalais ne savent pas nager ; comment faire pour réduire ce gap ? Ce que nous pouvons dire c'est que la terre continuera de se réchauffer, les besoins de loisirs, de découverte augmentant, les plages et les piscines seront de plus en plus fréquentées et les risques de noyades de plus en plus nombreux.

Il n'est pas étonnant dès lors que pendant les périodes de forte canicule où la fréquentation des plages empêche les parents comme les autorités de dormir du fait que les noyades frappent chaque années surtout la population la plus jeune dont la majorité est constituée d'écoliers.

---

<sup>5</sup> Thierno DIOUF : Pédagogie de la natation, familiarisation d'une démarche pédagogique, 2004 – 2005.

C'est dans ce cadre que les collectivités éducatives constituent un cadre sécuritaire, opportun et un relais pertinent d'éducation, de formation et de promotion de la natation.

#### **I-7-4 : La démarche pédagogique**

Les enfants doivent être durant cette première étape de l'animation sportive, les artisans de leurs propres progrès partant donc du principe que : « l'expérience passe davantage par le vécu...c'est par sa propre exploration que l'enfant maîtrise et comprend une situation nouvelle<sup>6</sup> ».

Il s'agit de proposer aux enfants des situations d'apprentissages simples, faciles à résoudre, assez riches et attrayantes, pour assurer un développement optimum des capacités organiques et physiques, visant au mieux, une adaptation à la vie sociale.

Par ailleurs laisser les enfants s'exercer eux mêmes en leur donnant des orientations et en suscitant leur enthousiasme dans des conditions optimales de sécurité, constitue une démarche qui, grâce aux essais et d'erreurs, pourrait contribuer à développer ou à renforcer l'autonomie progressivement et à lutter contre la peur ou la phobie.

Adopter une attitude d'écoute mais aussi de contrôle de l'ensemble des ateliers dans le but d'agir vite et efficacement lorsqu'il y a violation des limites autorisées ou lorsqu'il y a perte d'intérêt dans l'exécution d'une activité.

L'emplacement du maître nageur sauveteur : il faut d'abord que chaque colon puisse le voir et réciproquement, il doit pouvoir avoir l'œil sur chaque colon lorsqu'il fait une démonstration, il doit être placé de telle sorte que tous les colons puissent le regarder et l'entendre.

#### **I-7-5 : L'animation**

Nous commencerons d'abord par donner une définition du concept : animation.

« Animer » vient du latin animare qui signifie souffle vital. Donc animer signifie donner vie.

"Animer quelqu'un, c'est inspirer les mobiles de son action. L'animation est donc la manifestation de la vie, du mouvement et de l'activité.

L'animateur est la personne qui donne de l'entrain et dont le rôle consiste à favoriser la communication et l'expression individuelle ou collective à l'intérieur d'un groupe.

Il est en outre un guide, une aide, celui qui communique la vie au groupe, qui partage les responsabilités, qui stimule, qui est à l'écoute des jeunes et partout, celui qui suscite par

---

<sup>6</sup> Saliou SECK : Animation sportive au Sénégal : Impact et perspective, Mémoire de maîtrise STAPS, 1982 – 1983, p.6.

comportements et attitudes, un climat favorable à une participation des jeunes qu'il a la mission de former. Il doit être présent, ponctuel, disponible, enthousiaste, passionné. Il doit s'organiser et organiser la classe, le jeu.

Il doit conseiller, donner la règle du jeu, guider, encourager, stimuler, donner le sens des responsabilités (auto encadrement) trancher les litiges, il doit toujours se remettre en cause.

Le sport représente, quant à lui, une activité physique organisée sous forme de jeux codifiés.

L'animation sportive utilise la motricité, donc le mouvement pour permettre à l'enfant en contact avec son environnement de s'exprimer ou d'exprimer son potentiel. Elle met surtout en évidence le développement des conduites motrices de l'enfant en connection avec des notions plus élaborées tenant compte du mental, du perceptif, de l'affectif et du social. Elle part de l'enfant ou du groupe d'enfants en situations d'apprentissage pour promouvoir une psycho socio\_motricité. L'animation sportive assure aussi le développement cardio vasculaire et cardio pulmonaire des enfants .Nous remarquons que le rôle de l'animateur comporte une multitude de points différenciés.

-Les animateurs sont garants de l'accueil et du cadre pédagogique qui préservent l'intégrité physique, cognitive, et psychologique de l'enfant (cadre chaleureux pour le confort de l'enfant et de ses parents) .Pour favoriser les apprentissages ; certaines conditions doivent être réunies : un environnement stable et des repères affectifs dans le temps et dans l'espace. Ils sont capables de prévenir et d'intervenir dans le domaine de la sécurité.



## ***CHAPITRE II : METHODOLOGIE***

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle la Baignade dans les CE n'est pas déclinée en projet pédagogique ; elle est perçue par les colons comme une activité routinière, invariante et elle ne repose ni sur des objectifs pédagogiques explicites ni sur des thématiques visant à donner un savoir, un savoir-faire et un savoir être en natation. De ce fait, les acteurs manifestent des attitudes différentes et même contradictoires, témoignant une relation à la natation peu satisfaisante.

Ce présent travail se veut une contribution à la recherche engagée par les législateurs et les personnes évoluant dans les CE ; il vise à améliorer la baignade pour permettre aux colons de mieux intégrer les paramètres, les compétences et les valeurs de la natation et de pouvoir s'adapter aux contraintes d'un environnement local, national et mondial devenu turbulent, incertain et concurrentiel.

Nous voulons savoir quelles sont les perceptions, les attitudes ou les comportements développés autant par l'encadrement que par les colons vis-à-vis du projet pédagogique dans la partie spécifique à la baignade ; ce projet prend t-il dans une large mesure l'essentiel des préoccupations curriculaires ou des besoins à court, moyen, ou long terme au regard des finalités visés par les CE.

## **II-1 : La population et l'échantillon**

Notre population cible concerne toutes les œuvres recensées par le Ministère de la Jeunesse dans le cadre de l'organisation des CE. Cette population comprend plusieurs acteurs, dont la taille est difficilement saisissable ; dans ce cadre, au regard des contraintes de temps, nous avons travaillé avec un échantillon accidentel comptant 130 sujets ainsi répartis :

### **II-1-1 : Des directeurs de CE**

Ils ont tous eu à évoluer dans le milieu des collectivités éducatives et occupent présentement les différents postes administratifs dans différentes divisions du ministère de la jeunesse : le cas de la DJVA, certains sont des directeurs d'établissement, des professeurs, enseignants.

### **II-1-2 : Les maîtres nageurs sauveteurs**

La majeure partie d'entre eux encadrent chaque année, mais ne sont pas des MNS diplômés ; ils bénéficiant d'une autorisation d'exercer par le Ministère de tutelle. Certains sont en même temps moniteurs dans les CE ; d'autres sont recrutés par la Mairie après un

stage de formation de surveillant de baignade et sont affectés dans les différentes plages. On compte aussi parmi eux des étudiants spécialistes de natation (niveaux Licence et Maîtrise)

### **II-1-3 : Les colons**

Ils sont constitués par des élèves du Primaire, des CEM et des lycées de Dakar ; ils sont choisis avec comme critère de base avoir participé au moins une fois à une CE.

## **II-2 : Echantillonnage**

Dans le choix de notre population, nous avons été guidés par le souci, d'avoir l'opinion d'un nombre important de colons, de directeurs, de maîtres nageurs sauveteurs qui ont eu à encadrer dans les collectivités éducatives.

Pour le choix des colons nous nous sommes appuyés sur les maîtres nageurs identifiés (c'est à dire ceux qui ont eut à faire des colonies et qui savent là où habitent la plupart des colons) en leur donnant comme consigne : « veuillez remettre aux colons que vous connaissez et qui vous sont accessibles, le questionnaire qu'ils devront remplir soigneusement ».

Concernant les directeurs c'est au niveau de la DJVA que nous avons pu avoir une liste des directeurs les plus accessibles.

Le choix des maîtres nageurs a été rendu possible grâce aux contacts avec certaines personnes exerçant la fonction et qui sont basé soit à la Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage, à la Piscine Olympique Nationale ou à l'INSEPS.

## **II-3 : Objectifs de la recherche.**

Cette étude permet de mettre en évidence les modalités de déclinaison du projet pédagogique sectoriel concernant la baignade, de revisiter les procédés utilisés pour leur mise en œuvre et de chercher à comprendre les attitudes suscitées par l'approche baignade au sein des CE.

## **II-4 : Le pré questionnaire de validation**

Au préalable nous avons soumis le questionnaire à un certains nombre de personnes non concernées par l'enquête, appartenant aux différentes catégories de la population ciblés : ceci nous a permis de connaître le niveau de compréhension de notre population cible ; c'est dans cette perspective que nous l'avons soumis à 4 membres du personnels administratifs de

la fédération sénégalaise de natation et de sauvetage, à 3 maîtres nageurs de la piscine olympique et à 5 étudiants de l'INSEPS évoluant dans le milieu des collectivités éducatives et éventuellement à 16 colons. Leurs suggestions ont permis d'apporter quelques modifications intéressantes et de rendre plus explicite l'instrument proposé.

Ainsi, nous avons procédé aux dernières rectifications en tenant compte des éléments de réponses de ces derniers. Cette validation a été nécessaire elle nous a permis de rendre plus compréhensible notre outil d'enquête.

## **II-5 : Le questionnaire**

Nous avons opté pour un questionnaire qui, pour des raisons d'organisation permettrait d'obtenir un maximum de réponses.

Ainsi, pour avoir le maximum d'éléments de réponses ; nous avons jugé nécessaire d'utiliser des questions fermées et ouvertes.

Nous avons aussi interviewé quelques personnes évoluant dans le milieu des CE pour recueillir des informations nécessaires à notre étude.

150 questionnaires ont été distribués et nous avons récupérés 130 questionnaires qui constituent donc l'échantillon dans lequel nous retrouvons 65 colons (30 garçons et 35 filles du primaire jusqu'au secondaire), 25 directeurs, 40 maîtres nageurs sauveteurs.

## **II-6 : Le guide d'entretien**

Ce guide d'entretien a été élaboré pour avoir plus d'informations. Les questions sont structurées autour des thèmes suivants :

- L'organisations de la baignade en CE (la démarche pédagogique)
- Les critères de sélection des MNS
- Le rôle de l'encadrement (directeurs, MNS, animateurs) dans le processus de baignade.
- Les problèmes que rencontrent le MNS ou l'encadrement pédagogique.
- Le quantum c'est-à-dire le temps de baignade durant le séjour.

## **II-7 : La collecte des données**

Nous avons choisi pour notre investigation la région de DAKAR non seulement pour les facilités d'ordre géographique (vu les limites de nos moyens) mais aussi parce que, c'est dans cette région que l'on dénombre la majorité des CE et que se trouve la DJVA chargée de

gérer les CE. Pour cela notre démarche a consisté à éviter la perte des questionnaires, à nous rendre sur les lieux comme la DJVA, piscine, les écoles primaires, secondaires et même les directeurs dans leurs lieux de travail avec la collaboration des maîtres nageurs.

A chacun de nos interlocuteurs, nous avons brièvement exposé les raisons de nos démarches ; les maîtres nageurs sauveteurs de même que les colons ont été assistés soit par les autres collègues (MNS) ayant participé à la pré enquête ; il en est de même des autres catégories de notre échantillon. Ensuite les questionnaires devaient être récupérés séance tenante ; pour certains nous avons, sur leur demande, accordé un à deux jours pour leur permettre de répondre sans pression. Cependant nous avons observé que toutes les informations obtenues des questionnaires remis aux directeurs, colons, maîtres nageurs, nous ont été présentées de façon claire. Ce qui dénote que le questionnaire a été compris.

#### **II-7-1 : Les limites de notre étude**

Pour la collecte des données, nous avons souhaité toucher le maximum de sujets possible. Ce qui sans doute, aurait pu nous permettre de diversifier les sources d'informations ceci aurait permis de rendre ainsi plus représentatif notre échantillon d'étude par rapport à l'ensemble de la population cible. Mais compte tenu des moyens financiers et du temps dont nous disposions, nous nous sommes limités essentiellement à un échantillon accidentel concernant un certain nombre de directeurs, de colons et de maîtres nageurs ..

Nous tenons à noter que certains questionnaires ont été égarés par des répondants mais cette mortalité expérimentale n'a pas eu d'incidences significatives sur le nombre de questionnaires soumis, d'autant plus que nous avons fait à nouveau quelques tirages pour ceux qui étaient accessibles. Une autre difficulté est liée à la rareté de documents portant sur la baignade en CE au Sénégal surtout des documents pédagogiques. En effet la recherche que nous avons effectuée dans ce domaine à plusieurs endroits comme la bibliothèque de l'INSEPS, la FSNS (fédération sénégalaise de natation et de sauvetage) sur le net, s'est avérée presque insuffisante par rapport à nos attentes.

#### **II-7-2 : Le traitement des données**

Pour ce qui est des réponses données, nous avons fait le dépouillement en regroupant les réponses identiques par la méthode du pendu et pour ce qui est des questions fermées nous avons présenté les réponses dans les tableaux.

Ainsi les réponses sont d'abord regroupées en fonction des colons, des directeurs et des maîtres nageurs sauveteurs, ensuite calculées en pourcentage par rapport aux totaux enregistrés au niveau de chaque colon, directeurs, MNS.

### **II-7-3 : Les instruments de collecte de données**

Nous avons utilisé l'entrevue (avec des questions ouvertes) et le questionnaire fermé (cf. annexe). Une radio cassette nous a permis d'enregistrer l'entrevue au cours de laquelle nous avons interrogé quelques sujets évoluant dans le milieu des collectivités éducatives.

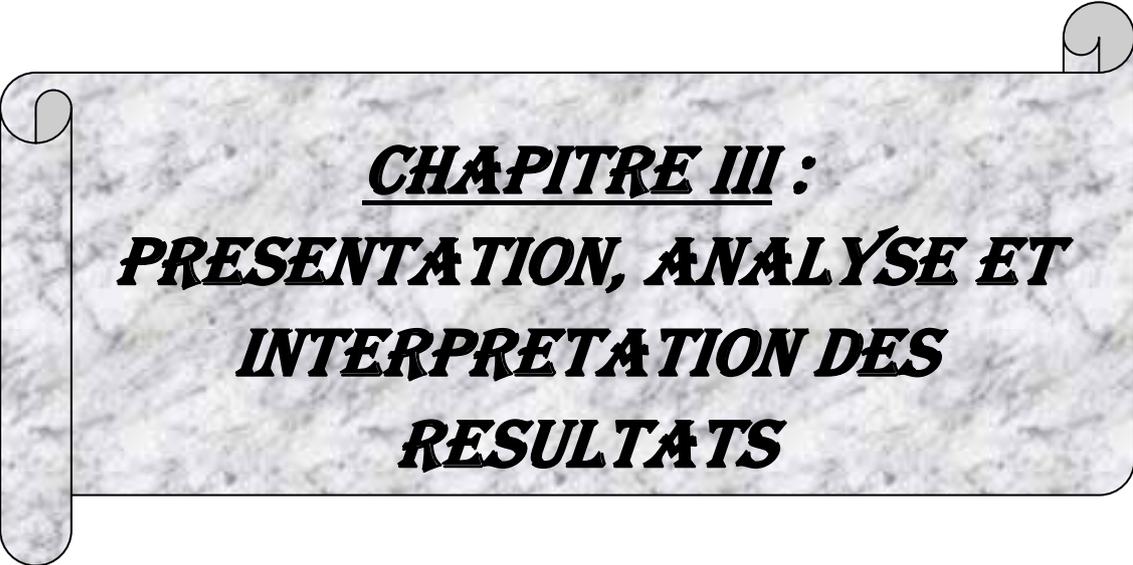
#### **Récapitulation des réponses de l'entretien**

Les sujets interrogés sont des personnes expérimentées, ayant encadré pendant une dizaine d'années connaissant donc bien le milieu des CE.

En ce qui concerne l'aspect pédagogique, l'entretien nous révèle que la baignade dans les collectivités éducatives connaît d'énormes difficultés. Ils affirment que la méthode souvent utilisée est rébarbative, routinière, ainsi, le côté éducatif est pratiquement laissé pour compte au profit de l'aspect ludique (trempe) ; la question du choix du lieu approprié pouvant abriter les colonies et l'achat du matériel pédagogique demeure un grand problème. Les seuls lieux disponibles sont pour la plupart des hôtels ou des campements touristiques etc.

Les personnes interrogées disent qu'elles sont confrontées à des effectifs importants de colons ; elles affirment même que le matériel pédagogique fait souvent défaut dans les colonies, particulièrement pendant la séance de baignade ; à cela s'ajoute la réticence de certains parents pour que leurs enfants s'adonnent à la baignade.

Concernant l'organisation de la baignade dans les colonies, ces personnes soulèvent la nécessité de rendre plus adaptée et plus cohérente la démarche ; il s'agit autrement dit de rompre avec la méthode des trempettes de courte durée. Ils ont exprimé le souci de former ou de promouvoir des personnes compétentes en natation et d'avoir du matériel (bouées, ceintures de sécurité, brassards et des lieux spécialement conçu pour abriter les colonies). Elles pensent également s'appuyer sur la formation aux techniques d'animation aquatique des moniteurs et des maîtres nageurs sauveteurs



**CHAPITRE III :**  
***PRESENTATION, ANALYSE ET***  
***INTERPRETATION DES***  
***RESULTATS***

**Tableau A** : Récapitulatif de la répartition de la population cible.

<b>Population cible</b>	<b>Nombre de répondants</b>	<b>Pourcentage</b>
Directeurs	25	19%
Maîtres nageurs sauveteurs	40	31%
Colons	65	50%
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Notre population comprend l'ensemble des acteurs évoluant dans le milieu des CE à savoir les directeurs, colons, maîtres nageurs sauveteurs formant un noyau de 130 personnes questionnées.

L'ensemble des colons étudié dans le primaire et le secondaire, ils sont éparpillés un peu partout dans Dakar. Ils se répartissent comme suit : 30 garçons, 35 filles. Sur des milliers de colons actifs seuls 65 ont pu être touchés par l'étude.

Les directeurs sont pris dans des structures organisées comme les **CEMEA, AECES** etc. sur un total d'une centaine de directeurs actifs dans la région de DAKAR, 25 ont pu être touchés par l'étude.

L'ensemble des maîtres nageurs est pris dans les plages ou à la piscine olympique nationale où ils font office de MNS ou de surveillant de baignade.

De ce fait sur une centaine de MNS actifs, 40 ont pu être touchés par l'étude

### Questions destinées aux colons

**Tableau 1: Renseignements : ce tableau montre l'architecture des CE comprenant généralement des petits, des moyens et des grands colons**

Age	Nombre de sujet	
	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
[9-10[	5	4
[10-11[	5	4
[11-12[	5	5
[12-13[	4	4
[13-14[	5	9
[14-15[	3	9
[15-16[	2	0
[16-17[	1	0
<b>Total par sexe</b>	<b>30</b>	<b>35</b>
<b>Total général</b>	<b>65</b>	

**Commentaire :**

A partir de ce tableau, nous avons essayé de présenter la population de colons interrogés en effectifs suivant les tranches d'âges et le sexe.

Pour un effectif total de 65 colons, nous avons noté qu'il y a plus de filles que de garçons (35 filles / 30 garçons). Ainsi nous avons constaté que pour le primaire c'est-à-dire pour la tranche d'âge qui varie de 9 à 11 ans, le nombre de garçons étant de 15, est supérieur au nombre de filles qui est de 13. Par contre, pour le secondaire c'est-à-dire pour la tranche d'âge qui varie de 12 à 14 ans, c'est les filles qui dominent avec un effectif de 22 contre 12 pour les garçons.

Mais nous avons remarqué que le plus fort taux de participation de colons chez les filles se situe entre 12-14 ans qui correspond à l'âge de la puberté .C'est ainsi que, nous avons constaté qu'entre 15-16 ans, le nombre de colons est très faible avec notamment 3 garçons seulement ; aucune fille ayant un âge de cette tranche n'a été rencontrée.

### Question 1 : Savez vous nager ?

**Tableau 2** : Récapitulatif du nombre de réponse fonction de la capacité des colons à nager.

		<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage%</b>
Savez vous nager ?	<i>Oui</i>	31	48%
	<i>Non</i>	34	52%
<b>Total</b>		<b>65</b>	<b>100%</b>

#### Commentaire :

Ce tableau relatif à la question « savez vous nager », nous montre l'existence de deux tendances. Ceux qui savent nager ont répondu « oui » et ceux qui ne savent pas nager ont répondu « non » ; de ce fait nous constatons que l'effectif de ceux qui ne savent pas nager est supérieur à celui de ceux qui savent nager (34 contre 31).

Dans ce tableau et par rapport aux répondants, nous avons constaté un pourcentage de 52 % de ceux qui ne savent pas nager et 48 % pour ceux qui savent nager.

Ce fort taux de 52% pourrait avoir plusieurs causes : les interdits parentaux, les croyances à des forces surnaturelles, les peurs et phobies justifiées ou non, l'ignorance ou l'indifférence, le déficit de politique ou de promotion de la natation et surtout l'inaccessibilité aux piscines des hôtels.

### Question 2 : Comment avez-vous appris à nager ?

**Tableau 3**: Récapitulatif de la répartition des colons en fonction du comment ils ont appris à nager

<b>Comment avez-vous appris à nager</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage%</b>
Cours de natation	17	52%
En allant seul à la mer	-	-
A l'insu des parents	2	6%
Accompagnés de frère ou d'amis	13	42%
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>100%</b>

#### Commentaire :

A partir de ce tableau, nous avons essayé de présenter la population de colons sachant nager en effectif suivant les propositions données dans le tableau.

Pour un effectif total de 65 colons interrogés, nous avons constaté que 31 colons parmi les 65, savent nager. Ainsi, les données révèlent que l'effectif le plus élevé se situe dans la proposition « cours de natation » avec 17 réponses obtenues soit un pourcentage de 52%, la proposition « accompagnés de frère ou d'ami » avec 13 réponses soit un pourcentage de 42% et enfin « à l'insu des parents » avec 2 réponses soit un pourcentage de 6%.

Ce taux de 52% pourrait se justifier peut être par le fait que les gens qui ne savent pas nager ont ressentis le besoin d'apprendre à nager et se tourner vers les spécialistes de la natation : ce qui montre l'intérêt affiché par un nombre important de colons pour acquérir des aptitudes leur permettant de s'adapter à des situations diverses (apprentissage de la nage, connaissance des dangers, compétitions sportives, sécurité aquatique et loisirs).

Par contre , le taux de 42 % pourrait se traduire par le fait qu'ils sont accompagnés d'un frère ou d'un ami qui sait déjà nager et bénéficieront de ceux là pour apprendre à nager et profiter de l'expérience de ce dernier c'est-à-dire l'accompagnateur.

Quant au 6% ce taux traduit que cet effectif constitue une minorité et pourrait se justifier par le fait que ces derniers, de peur d'être dissuadés par les parents qui évoquent le plus souvent les interdits, les mythes etc. ... y vont sans que les parents s'en aperçoivent.. Donc pour montrer que parmi ceux qui savent nager ces 6% ont appris à nager à l'insu de leurs parents.

D'une manière générale en guise de résumé nous pouvons dire que certains ont appris à nager en faisant des cours de natation, d'autres sont accompagnés de frères ou d'amis et enfin les derniers ont appris à l'insu des parents.

### **Question 3 : Où avez-vous appris à nager ?**

**Tableau 4\_:** Récapitulatif du lieu d'apprentissage de la nage

<b>Lieu d'apprentissage</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage%</b>
Piscine	15	48
Mer	10	32
Colonie	06	20
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>100</b>

#### **Commentaire :**

A partir de ce tableau, nous avons identifié les lieux d'apprentissage. Pour un effectif total de 65 colons, nous avons noté qu'il y a 31 colons qui savent nager et les 34 restants ne savent pas nager. Cette inégalité varie selon que le colon ait appris à nager soit en piscine, en

mer ou en colonie. Ainsi nous constatons que pour ceux qui ont appris à nager en piscine, nous avons un effectif de 15 soit un taux de 48% ; pour la mer, nous avons un effectif de 10 soit 32% et enfin pour la colonie, nous avons un effectif de 6 soit un taux de 20 %.

En somme nous pouvons dire que l'effectif le plus élevé se situe à l'item « piscine » et cela pourrait se justifier par le fait que d'après les répondants, il y'a plus de sécurité à la piscine qu'à la mer et qu'aussi, l'aspect hygiène y est aussi pris en compte, disent-ils ; en piscine il y'a une liberté de se mouvoir sans être contrarié, c'est-à-dire qu'ils sont à l'aise.

Par contre pour la mer, nous avons un taux de 32 % qui pourrait se justifier par le fait que certains avec le tarif coûteux de la piscine, préfèrent aller à la mer plutôt que d'aller payer à la piscine. Mais aussi avec l'influence de l'été les gens déferlent sur les plages à la recherche de la fraîcheur ; ce qui pourrait donner des opportunités d'acquérir des gestes techniques par imitation ou avec aide de personnes qui s'improvisent maîtres nageurs.

Nous avons remarqué que seuls les 20% des colons ont appris à nager à la colonie ; cet effectif relativement faible, appelle des interrogations ; car nous estimons que l'une des vocations de la CE c'est de permettre aux colons d'apprendre les fondamentaux de la natation. Cela dit, il y'a problème par rapport aux finalités des CE. La question qu'il faut se poser c'est de savoir si les séries de trempettes sont à même de donner les rudiments nécessaires à une bonne découverte de la natation? Ce qui est sûr c'est que sans objectifs préalablement définis sans un programme comportant des aspects spécifiques qui tiennent compte des besoins des colons il est difficile et même péremptoire de jauger le niveau d'évolution des colons et la démarche de l'animateur.

#### **Question 4 : Fréquentez vous ces lieux ?**

**Tableau 5:** Récapitulatif des réponses de la question 4

<b>Lieux de baignade</b>	<b>Nombre de réponses obtenues</b>	<b>Pourcentage%</b>
Piscine	35	54%
Mer	16	24%
Fleuve	14	22%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

#### **Commentaire :**

Ce tableau relatif à la répartition des colons en fonction de la préférence des lieux de baignade, nous montre trois lieux : piscine, mer et fleuve.

A partir de ce tableau, nous avons essayé de présenter la population de colons interrogés, en effectif, suivant la préférence des lieux de baignade.

Pour un effectif total de 65 colons, nous avons noté qu'il y'a plus de répondant pour la « piscine » plutôt que pour la « mer et le fleuve » (35 soit un taux de 54% pour la piscine contre 16 et 14 soit 24 et 22% mer, fleuve).

Cette inégalité varie selon la préférence de chaque colon par rapport aux lieux de baignade. Ainsi nous avons constaté que pour la « piscine » c'est à dire l'effectif le plus élevé et cela pourrait se justifier par le fait que de nos jours les CE sont implantés pour la plupart dans des hôtels abritant des piscines conçues pour les adultes, aussi du fait qu'à la piscine, il y'a plus de sécurité et d'hygiène pour les colons, et concernant les accessoires de la baignade il n'aurait pas grand-chose à acheter comme les bouées, brassards, gilets car toute piscine réglementaire doit être en possession de ce matériel ci-dessous. Par contre pour la mer et le fleuve en faisant la somme des deux effectifs, nous remarquons que l'effectif de la piscine reste supérieur par rapport à l'effectif de la mer et du fleuve. Ce tableau révèle que de nos jours il y'a une inversion de la tendance de baignade de la mer vers les piscines ; auparavant la baignade se faisait à la mer ou au fleuve avant la prolifération des piscines et ou l'implantation des CE dans des hôtels. Pourquoi les CE sont implantées le plus souvent dans des hôtels et font la baignade en piscine contrairement à la mer ou au fleuve, ceci d'après les répondants qui affirment qu'à la mer il y'a beaucoup de paramètres qu'il va falloir prendre en compte : par exemple l'achat des cordes pour délimiter le cordon de sécurité, la prospection du site si c'est un site aménagé pour la baignade s'informer sur les conditions climatiques concernant les heures de marées, de pluie ; toujours disent ils, le fait de faire une baignade en mer nécessite des fonds c'est-à-dire des moyens financiers, selon ces derniers. Si c'est une colonie pléthorique (150-160 colons) le fait de quitter le site d'accueil pour aller peut être faire un baignade en mer, si la mer est éloigné, cela nécessite de louer des cars pour le transport des colons y compris acheter le matériel nécessaire pour la baignade pour permettre aux colons dès fois de faire des jeux de plage, donc au vu de tout ceci on remarque que c'est coûteux et généralement certaines œuvres organisent des CE alors que les moyens ne suffisent pas pour subvenir à certains besoins, cause pour laquelle ils préfèrent faire la baignade en piscine plutôt que de la faire à la mer ou au fleuve (d'après, DOUDOU GAYE directeur de colonie de vacance et qui travail à la direction de l'action social qu'on a rencontré pour l'entretien).

### Question 5 : Quel lieu fréquentez vous le plus ? Et pourquoi ?

**Tableau 6** : Répartition des colons en fonction des lieux de baignade et pourquoi ?

Lieux	Nombre de réponses	Pourcentage%
Piscine	40	62%
Mer	15	23%
Fleuve	10	15%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100</b>

#### Commentaire :

Ce tableau relatif aux lieux où se fait la baignade et pourquoi avoir choisi ces lieux, nous montre comme nous l'avons dit antérieurement dans le tableau précédent (6) que la tendance actuellement a basculé vers la baignade en piscine.

Ainsi pour la piscine nous avons recueilli 40 réponses soit un taux de 62% ; pour la mer, nous avons 15 réponses soit un taux de 23% ; en ce qui concerne le « fleuve » nous avons 10 réponses soit un taux 15%. Ces résultats obtenus nous permet d'affirmer ce qui a été dit dans le tableau (6) que la majorité des répondants ont affirmé leur préférence à la piscine plutôt qu'à la mer, du fait qu'ils se sentent en sécurité, à l'aise, l'hygiène des baigneurs et le traitement de l'eau des piscines contre les bactéries. Par contre en ce qui concerne la baignade en mer, malgré l'existence du cordon sécuritaire, les colons sont souvent exposés au déferlement des vagues. Dans certaines plages aménagées nous dénotons l'existence d'objets dangereux (rochers) mais aussi l'hygiène de certaines plages autorisées à la baignade laisse à désirer car ceci n'étant pas bon pour la santé des enfants (colons).

En somme nous pouvons déduire que les colons ont une préférence pour la piscine plutôt que pour la mer ou le fleuve car soulignent ils la baignade en piscine est meilleure.

### Question 6 : Vos parents vous autorisent-ils à aller à la mer, à la piscine ou au fleuve ?

**Tableau 7** : Récapitulatif de l'autorisation des parents

Lieux	Nombre de réponse	Pourcentage
Piscine	45	69%
Mer	11	17%
Fleuve	9	14%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

### Commentaire

Ce tableau relatif à l'autorisation des parents pour les enfants de fréquenter tel ou tel lieu, nous montre qu'ils autorisent le plus souvent leurs enfants à aller à la piscine par rapport à la mer ou au fleuve.

Pour un effectif total de 65 colons, nous avons noté que pour la piscine nous avons un effectif de 45 réponses soit un taux de 69% contre un taux de 17 et 14% respectivement pour la mer et le fleuve (cf. tableau 6).

### Question 7 : Peur ou phobie de l'eau ?

**Tableau 8:** Récapitulatif du nombre de réponse à la question 7

Réaction	Nombre de réponses	Pourcentage %
Aimez vous l'eau	29	45%
Avez-vous peur de l'eau	33	50%
Avez-vous déjà eu des problèmes de noyade	03	05%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

### Commentaire :

Ce tableau relatif à la question de la réaction des colons (peur, phobie de l'eau, aiment l'eau », nous montre qu'une bonne proportion de colons manifestent une certaine peur de l'eau ; on compte un nombre de 33 soit un taux de 50%, ceux qui « aiment l'eau », sont au nombre de 29 soit un taux de 45%, et enfin ceux qui ont connu des cas de noyade sont au nombre de 3 soit un taux de 5%. Ainsi pour l'effectif de ceux qui manifestent une peur de l'eau cela pourrait se justifier par certains facteurs que nous avons déjà soulevés. Il peut arriver que des personnes qui au contact de l'eau pour la première fois présente des réticences c'est-à-dire émettent des réserves ou manifestent une certaine peur, mais aussi soulignent-ils l'hypothèse selon laquelle les mythes autour de l'eau, les interdits des parents peuvent empêcher leurs progénitures de fréquenter les lieux de baignade. Par contre pour ceux qui « aiment l'eau », la relation développée avec cette dernière, le besoin de se détendre, de se divertir, font que certains colons vont à la recherche de fraîcheur pendant la période de forte canicule. Enfin les 5% résultent du faible taux des cas de noyade rencontrés, donc pour dire que les cas de noyade en CE constituent un cas extrêmement rare.

### Question 8 : Cas de noyade constaté

**Tableau 9 :** Récapitulatif du nombre de réponses obtenues en fonction des cas de noyades constatées dans les familles ou au voisinage du colon ; si oui quelle idée ils en gardent

		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage%</b>
Cas de noyade constaté dans les familles ou au voisinage du colon	<b>Oui</b>	25	38%
	<b>Non</b>	40	62%
<b>Total</b>		<b>65</b>	<b>100%</b>

#### Commentaire :

A partir de ce tableau, nous avons essayé de répartir les réponses des colons selon les cas de noyades constatées dans les familles ou au voisinage du colon.

Pour un effectif total de 65 colons interrogés, nous avons recueilli pour ceux qui ont dit « oui » c'est-à-dire ceux qui affirment avoir constaté des cas de noyades sont au nombre de 25 soit un taux de 38 %, par contre ceux qui affirment le contraire sont au nombre de 40 soit un taux de 62 %.

Ce taux de 38 % montre que ce sont ceux là qui ont constaté des cas de noyades et l'idée qu'ils en gardent pour la plupart d'entre eux, relèvent du fait qu'ils ont été choqués par les différentes situations qu'ils ont vécues; de ce fait certains disent une fois qu'ils sont dans l'eau, cet incident revient constamment dans leur tête ; ainsi, ils refusent de se baigner, parce qu'ils ont été témoin d'un événement horrible qu'ils ont du mal à effacer de leur mémoire.

Quant au taux de 62 % c'est-à-dire ceux qui ont dit « non » ils n'ont pas constaté des cas de noyades.

En résumé dans les CE les cas de noyade sont d'une extrême rareté pour ne pas dire presque inexistant.

**Question 9 : Etes vous informés de l'activité de la baignade à la CE ? Si oui quelle information vous donne t-on ?**

**Tableau 10 :** Récapitulatif des réponses à la question 9

		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage%</b>
Information de l'activité baignade donnée à la CE	<b>Oui</b>	25	38%
	<b>Non</b>	40	62%
<b>Total</b>		<b>65</b>	<b>100%</b>

### Commentaire :

Ce tableau relatif à la question portant sur les informations données aux colons en CE, montre que nous avons deux tendances ; ceux qui ont répondu pour le « oui » et ceux pour le « non ». Ainsi nous constatons que l'effectif de ceux qui ont répondu pour le « non » est supérieur à celui de ceux qui ont répondu pour le « oui », de ce fait nous avons pour le « non » un effectif de 40 répondants, soit un taux de 62 % tandis que ceux qui ont répondu pour le « oui », nous avons un effectif de 25 soit un taux de 38 %.

Pour la tendance des répondants du « oui » c'est-à-dire ceux qui affirment qu'il y'a des informations données, ils estiment que ces informations ne sont rien d'autre que des rappels pour que les colons n'oublient pas l'équipement approprié à la baignade par exemple les maillots de bain.

Pour ce qui est de la tendance des répondants du « non » qui affirment qu'il n' y a aucune information qui est donnée, pour ceux là ils ne reçoivent les informations concernant la baignade la veille de l'activité, dès fois même le jour.

### Question 10 : Pouvez vous nous expliquez comment s'organise la baignade en CE

**Tableau 11** : Récapitulatif des réponses à la question 10

Réponses	Nombre	Pourcentage%
-Information de la date, de l'heure d'aller et de retour de la baignade	05	08%
-Division des groupes	19	29%
-Rassemblement des colons	15	23%
-Se mettent en rang devant les Moniteurs	08	12%
- On compte avant et après chaque passage	15	23%
- autres réponses ayant trait aux objectifs de la séance	03	05%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

### Commentaire :

A partir de ce tableau relatif à l'organisation de la baignade en CE, nous avons essayé de présenter la population de colons interrogés en effectif suivant la répartition des réponses. Pour un effectif total de 65 colons, nous avons noté des inégalités et elles varient suivant les propositions données. Ainsi nous constatons que pour la proposition la plus élevée c'est-à-dire ceux qui ont choisi la « division des groupes », nous avons un effectif de 19 réponses soit un taux de 29 %, ceci pourrait se justifier par le fait que dans toutes CE, on procède à la répartition des groupes soit par catégorie d'âge, soit par sexe ou par groupe de niveau. Quant aux propositions « rassemblement des colons », « on les compte avant et après chaque bain », nous avons un effectif identique de 15 soit un taux de 23 % ; le souci de sécurité afin d'éviter la survenue de cas de noyades pourrait expliquer ces dispositions.

Cependant 12% des colons affirment le fait de se mettre en rang devant les moniteurs qui sont chargés de diriger les activités de groupes. Par ailleurs, en ce qui concerne les informations relatives aux objectifs de la séance, l'unanimité qui est presque requise, montre que la majorité des colons ne sont pas informés des attentes.

### Question 11 : Pouvez vous nous énumérez quelques jeux souvent proposés ?

Tableau 12: Récapitulatif des réponses à la question 11

Réponses	Nombre	Pourcentage%
- Football	20	31%
- Volley-ball	10	15%
- Ballon prisonnier	08	12%
- Tennis	07	11%
- Handball	05	08%
- Ballon panier	05	08%
- Drapeau	05	08%
- Course sac	04	06%
- autres activités aquatiques ou mixtes relatives à la baignade	01	01%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

A partir de ce tableau, nous avons essayé de présenter la population de colons interrogés en effectif suivant les jeux souvent proposés en collectivités éducatives pendant la baignade.

Pour un effectif total de 65 colons, nous avons noté des inégalités et elles varient suivant les propositions données par les répondants. Ainsi pour le « football » nous avons 20 réponses obtenues soit 31%, « volley ball » (15%) et ainsi pour les autres propositions « ballon prisonnier, tennis, handball, ballon panier, drapeau, course sac » avec respectivement (12%, 11%, 08%, 06%).

La proportion la plus faible 01% nous amène à interroger le contenu de l'activité aquatique auquel se réfère les animateurs principalement le Maître nageur pour dérouler sa séance.

### **Question 12 : Qui est responsable de l'activité de baignade ?**

**Tableau 13 :** Récapitulatif des réponses à la question 12

<b>Responsable de la baignade</b>	<b>Nombre de réponses obtenues</b>	<b>Pourcentage%</b>
Maîtres nageurs sauveteurs	50	77%
Directeurs	05	08%
Moniteurs	10	15%
Adjoint pédagogique	-	-
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

A partir de ce tableau, nous avons essayé de répartir la population de colons interrogée suivant leurs réponses en fonction de la personne responsable de la baignade. Ainsi pour ceux qui affirment que c'est le « MNS », nous avons un effectif de 50 réponses obtenues soit un taux de 77 %, pour les « moniteurs », nous avons un effectif de 10 soit un taux de 15 %, quant aux directeurs, nous avons 05 réponses soit un taux de 08 %.

L'effectif le plus élevé se situe chez les MNS car dans toutes activités de baignade ou activité aquatique dans n'importe quelle contrée, la première personne à être interpellé sera le MNS car il joue un rôle fondamental si on peut se permettre de dire même qu'il est au cœur de l'activité, car ayant pour mission de diriger la séance.

Quant aux moniteurs, on peut dire qu'ils ont leur part à jouer dans l'activité de baignade, car jouant un double rôle d'animateur et de surveillant de baignade, c'est pour montrer que ce sont eux qui s'occupent des enfants sur la berge comme dans l'eau.

Le directeur quant à lui, assure le contrôle de la régularité en tant que personne morale de la CE, s'il est absent il est remplacé par l'adjoint pédagogique.

En résumé s'il est vrai que la personne centrale dans la direction de l'activité baignade c'est le MNS, il va de soi que la collaboration avec l'équipe d'animateurs constitue un moyen privilégié de sécurité et d'atteinte des objectifs pédagogiques.

### **Question 13 : Qu'est-ce que la personne responsable vous fait faire ?**

**Tableau 14** : Récapitulatif des réponses à la question 13

<b>Propositions faites par le responsable</b>	<b>Nombre de réponses obtenues</b>	<b>Pourcentage%</b>
Jeux dirigés	20	31%
Trempettes	40	62%
<b>Jeux libres</b>	05	07%
Entraînement	-	-
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

#### **Commentaire :**

Ce tableau est relatif à ce que « la personne responsable de la baignade fait faire aux colons » pendant la baignade. Ainsi nous remarquons que l'effectif le plus élevé se situe au niveau de la « trempette ou baignade » avec un effectif de 40 soit un taux de 62 % ; pour les « jeux dirigés », nous avons un effectif de 20 soit un taux de 31% ; et enfin pour l'item « jeux libres », avec un effectif de 05 soit un taux de 07 %.

Ce fort taux de 62 % pourrait se justifier par le fait que généralement dans les CE, lors de la baignade, les MNS ne font que des séances de trempette d'une CE à une autre, d'année en année ; cela traduit une certaine routine dans les procédés. Le taux de 31 % représente les jeux faits dans les CE, ici nous pouvons dire que dans toutes CE, il y'a des jeux, mais ces jeux ne sont pas d'une grande variété, dans la mesure où pratiquement on retrouve toujours les mêmes jeux et souvent ces jeux ne prennent pas en compte l'âge des colons ; ce qui voudrait dire que certains jeux sont proposés pour le plaisir de jouer ou juste pour occuper les colons ; comment les jeux sont choisis ? Sont-ils adaptés aux besoins spécifiques ? Lorsque le MNS répondra à ces questions il ne peut pas ne pas adopter une démarche pour se donner les

moyens de contribuer à l'éducation des enfants Les CE ont pour principal objectif que les enfants s'épanouissent ; ainsi il est nécessaire que les enfants fassent beaucoup de jeux éducatifs mûrement réfléchis car à cet âge les enfants bougent beaucoup et ont envie de montrer toutes leurs potentialités.

Le taux de 7 % révèle la faiblesse des autres propositions faites par le MNS, hormis les trempettes et le temps de liberté accordé aux colons ; ceci montre que les MNS passent pendant tout le séjour à faire des trempettes ou baignade simple plutôt que d'apprendre aux colons à nager et à leur faire découvrir les réalités gravitant autour de l'eau.

#### **Question 14 : Une fois à la plage vous fait-on faire des jeux ?**

**Tableau 15** : Récapitulatif des réponses à la question 14

<b>Jeux proposés</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage%</b>
Jeux hors de l'eau	40	77%
Activités de découverte ayant trait à l'eau	15	23%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

#### **Commentaire**

Ce tableau relatif aux jeux proposés aux colons pendant la baignade nous montre que les jeux qui se font hors dans l'eau constituent un nombre plus élevé que l'autre proposition sur le tableau. Ainsi, nous avons pour les « jeux hors de l'eau », un effectif de 50 répondants soit un taux de 77%, pour les activités de découverte ayant trait à l'eau nous avons un effectif de 15 répondants soit 23%. Ce fort taux de 77% pourrait se justifier par le fait que dans la majorité des CE, la plupart des jeux se font hors de l'eau, c'est-à-dire à la berge lorsque la baignade est organisée à la mer.

Ces 23% révèlent que les activités de découverte ayant trait à l'eau, ont un degré moins important par rapport aux jeux organisés hors de l'eau. Ceci amènerait à penser que la dominante activités aquatiques est loin d'être pris en compte alors qu'il s'agit bien de baignade. Peut-on parler de manque d'expériences, de déficit de moyens pédagogiques ou d'ignorance de jeux aquatiques adaptés au milieu aquatique ? En tout cas la centration sur les séries de trempettes au détriment des jeux de découverte ayant trait à l'eau pose un sérieux problème de choix de la démarche pédagogique. Cela remet en cause la conformité des objectifs de l'activité par rapport à ceux du projet pédagogique global. En observant les séances de baignades, on ne peut pas dire que les MNS et autres animateurs font preuve de créativité et d'innovation pour développer certaines dimensions de l'enfant.

**Question 15 : La durée de la baignade est-elle (très suffisante, suffisante, ...)**

**Tableau 16 :** Récapitulatif des réponses à la questions 15

Durée	Nombre de réponses	Pourcentage %
Très suffisante	03	05%
Suffisante	09	14%
Moyenne	15	23%
Peu suffisante	38	58%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Ce tableau relatif à la durée de la baignade en CE, nous révèle selon les répondants que le temps de baignade est variable. Cependant, nous pouvons noter que la majorité des répondants trouvent que la durée de la baignade est insuffisante. C'est pourquoi, nous avons 38 réponses soit un taux de 58% des sujets qui pensent que le temps imparti à la baignade est « peu suffisant ». Par contre, ceux qui estiment que la durée est moyenne sont au nombre de 15 soit un taux de 23 %. Quand à ceux qui trouvent que le temps est « suffisant » sont au nombre de 09 soit un taux de 14 % ; Et pour ceux qui affirment que le temps est « très suffisant », ils sont au nombre de 03 soit un taux de 05%.

Ce taux de 58 % peut se justifier par le fait que dans la plupart des CE nous faisons face à des effectifs pléthoriques et par conséquent, les colons ne peuvent pas bénéficier d'un temps de travail ou d'engagement moteur significatif. Ainsi, les séances de trempettes à courtes durées proposées par le MNS ne permettent pas aux colons de développer avec pertinence leurs capacités face à un inconnu qui est le milieu aquatique ; généralement le temps de passage des groupes ne dure que 10 à 15 minutes par groupe.

**Question 16 : Vous apprennent-ils à connaître le milieu aquatique ?**

**Tableau 17:** Récapitulatif des réponses à la question 16

		Effectifs	Pourcentage%
Apprentissage à la connaissance du milieu	<i>Oui</i>	15	23%
	<i>non</i>	50	77%
<b>Total</b>		<b>65</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

Ce tableau relatif à la connaissance du milieu aquatique, nous permet d'identifier deux tendances, ceux qui ont répondu pour le « oui » et ceux pour le « non ».

Parmi ces deux tendances nous voyons que la tendance majoritaire est celle du « non » avec un effectif de 50 soit un taux de 77 % contrairement à celle du « oui » avec un effectif de 15 soit un taux de 23 %.

Pour la tendance majoritaire, ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que lors des activités de baignade les colons n'apprennent rien de nouveau en ce qui concerne l'environnement du milieu d'évolution ; la connaissance des éléments ou phénomènes du cadre d'évolution, est un facteur intéressant dans le développement cognitif de l'individu: par exemple les aspects physico-chimiques en piscine et en eau de mer ou la différence entre l'eau de la mer et celle de la piscine, la connaissance des éléments de faune et de flore marine, l'identification des produits marines . Ainsi on peut dire que ce sont pratiquement les mêmes activités qui sont faites d'une CE à une autre et/ou d'année en année ; cette routine, et cette absence d'innovation posent un sérieux problème au regard des orientations édictées par les textes cadres qui régissent les CE.

### **Question 17: Le maître nageur vous fait-il subir des tests et/ou vous demande t-il si vous savez nager ?**

**Tableau 18:** Récapitulatif des réponses à la question 17

		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
Vous fait-il subir des Tests, etc.	<b><i>Oui</i></b>	15	23%
	<b><i>Non</i></b>	50	77%
<b>Total</b>		<b>65</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

Ce tableau met en évidence deux tendances relatives à la question de savoir si le MNS fait faire des « tests aux colons ou demande s'ils savent nager » ; deux opinions s'opposent ; ceux qui affirment le fait de « faire des tests... » et ceux qui affirment, le contraire.

Parmi ces deux tendances, nous voyons que la tendance majoritaire est celle du « non » avec un effectif de 50 soit un taux de 77 % contre ceux à qui le MNS fait faire des tests avec un effectif de 15 soit un taux de 23 %. Ce fort taux de 77 % révèle que la majorité des MNS ne se donnent pas la peine de connaître le niveau de base ou les pré requis des

colons ; ils ne prennent pas en compte les autres dimensions de l'enfant ; ce qui importe chez eux, c'est les trempettes. Le dispositif pédagogique mis en place devrait permettre à travers les différentes formes d'évaluation (diagnostique, formative, finale) de savoir les niveaux de départ, de configurer le projet pédagogique et de déterminer le processus d'animation en fonction des besoins identifiés et des valeurs du moment des colons ; ce qui leur donnerait la possibilité de pouvoir jauger la pertinence des procédés et des moyens utilisés.

### **Question 18 : Quel est le dispositif sécuritaire mis en place ?**

**Tableau 19 : Récapitulatif des réponses à la question 18**

<b>Dispositif sécuritaire</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage %</b>
Périmètre de sécurité	50	77%
Drapeau de signalisation	10	15%
Objets visibles	05	08%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

#### **Commentaire**

Ce tableau pose la question du dispositif sécuritaire mis en place par les MNS. Nous constatons que parmi les propositions suivantes, nous avons la proposition concernant « le périmètre de sécurité », un effectif de 50 soit un taux de 77 %, « les drapeaux de signalisation », un effectif de 10 soit un taux de 15 %, les « objets visibles », un effectif de 05 soit un taux de 08%.

Ce taux de 77 % pourrait se justifier par le fait que dans la majeure partie des CE, le dispositif sécuritaire le plus utilisé et le mieux connu ou le mieux maîtrisé des MNS et des animateurs est le périmètre de sécurité. Cependant d'autres moyens sont utilisés mais à un degré moindre ; c'est ce qui induit ces résultats relativement faibles de 15 % et 08%.

En somme nous pouvons dire que si le périmètre de sécurité est un facteur capital, la connaissance d'autres éléments intervenant dans ce domaine permet d'agir en amont en donnant aux colons les informations nécessaires pour anticiper sur les facteurs de risques, notamment les accidents aquatiques. Dès lors savoir la différence et la signification des flammes, c'est-à-dire les drapeaux de signalisation, constitue des aspects pédagogiques qui, en renforçant le dispositif de prévision et de prévention, contribuent à l'acquisition d'une bonne conduite sécuritaire pour protéger les colons contre les risques de noyades.

### Question 19 : Que fait il avant la baignade ?

**Tableau 20:** Récapitulatif des réponses à la question 19

Réponses	Nombre	Pourcentage%
-Rassemble tout le monde pour donner des instructions	25	38%
-Il parle aux moniteurs et aux colons	15	23%
-procède à la vérification si chacun à son équipement au complet	15	23%
-demande de respecter les consignes données	05	08%
je ne sais pas	05	08%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

#### Commentaire :

Le tableau ci-dessus nous donne les réponses obtenues en ce qui concerne la question, « que fait le MNS avant la baignade » ?

Sur 65 sujets interrogés, nous avons constaté que 25 répondants ont cités le « rassemblement », ce qui équivaut à un taux de 38% alors que les autres c'est-à-dire les 15 correspondant à ceux qui ont dit qu'il « parle aux moniteurs » ou « procède à la vérification du matériel » constituent un taux de 23% respectivement. Quant aux autres items « demande de respecter les consignes données » et « je ne sais pas » sont de l'ordre de 5 chacun, soit 8%. Ceci montre que le MNS passe la majeure partie de son temps à donner des consignes et des conseils d'organisation, de sécurité, d'ordre et de discipline. Rarement il s'investit dans une démarche pédagogique en proposant des situations d'apprentissage avec des thématiques et des objectifs déterminés.

### Question 20: Quel matériel utilisez vous ?

**Tableau 21:** Récapitulatif des réponses à la question 20

Réponses	Nombre	Pourcentage%
- Bouées	15	23%
- Ceintures de sécurité	15	23%
- Flotteurs	10	15%
- Je ne sais pas	25	38%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

Nous remarquons que 38% des colons ne connaissent pas le matériel utilisé lors de la baignade. Le matériel que les colons ont l'habitude de rencontrer sont les bouées (23%), ceintures de sécurité (23%) ; la dernière position concerne les flotteurs avec (15%).

Ainsi les résultats que nous avons reflètent les réalités qui existent sur le terrain dans la mesure où les colons pour la plupart ne sont pas sensibilisés ou informés sur le matériel spécifique qui est utilisé lors d'une baignade. La preuve est que les 38%, reflétant le pourcentage le plus élevé, montrent qu'il n'y a pas assez de sensibilisation auprès des colons. L'ignorance du matériel utilisé n'est pas de grande taille car (23%) des colons connaissent les bouées, les ceintures de sécurité. Ces résultats enregistrés, pourraient expliquer le fait lors de la baignade la sécurité est prioritaire. C'est ainsi que la plupart des colons connaissent le matériel utilisé. Cependant une marge de 38% ne connaît pas le matériel utilisé mais on peut retenir qu'il y a au total 61% des colons qui connaissent le matériel (bouées, ceintures de sécurité, flotteurs) ; ce qui fait dire qu'aujourd'hui les efforts semblent être faits sur le plan sécuritaire lors de la baignade. Cependant le silence sur l'absence du matériel didactique spécifique, nous amène à nous poser la question de savoir, avec quoi les MNS travaillent pour atteindre les objectifs ? Car si la sécurité est importante, les aspects pédagogiques par contre, ne sauraient être négligés. Dès lors nous estimons, dans le cadre de l'animation, qu'un projet pédagogique même basé sur des jeux ou des trempettes, doit être accompagné par un arsenal de moyens spécifiques pour offrir aux colons le maximum d'informations relatives à la natation dans ses composantes hydrostatiques et hydrodynamiques.

**Question 21: Quel est le temps à observer après le repas avant d'entamer une activité de baignade ?**

**Tableau 22:** Récapitulatif des réponses à la question 21

<b>Décalage horaire</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage%</b>
[1H-2H [	07	11%
[2H-3H [	18	27%
[3H-4H [	35	54%
[4H-5H [	03	05%
[5H-6H [	02	03%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

### Commentaire :

Ce tableau relatif à la question du temps à observer après le repas avant d'entamer une activité de baignade, nous montre qu'il y'a diverses fourchettes c'est-à-dire le temps à observer est variable et peut différer d'un individu à un autre. C'est ainsi que nous avons constaté que la fourchette de [3h-4h [ constitue la fourchette qui a le plus grand effectif ; ce qui fait que pour cette fourchette nous avons un effectif de 35 réponses obtenues soit un taux de 54 % ; pour la fourchette [2h-3h [, nous avons un effectif de 18 réponses obtenues soit un taux de 27 %, ainsi pour la fourchette [ 1h-2h [, nous avons un effectif de 07 réponses soit un taux de 11 % et enfin la fourchette allant de [ 4h-5h [ et [ 5h-6h [ où nous constatons un faible taux de 05 % à 03 %.

Pourquoi ce décalage horaire, avant d'entamer une activité de baignade ? Cela peut se justifier par le fait qu'après un repas il va falloir rester 2 à 3h de temps, pour permettre à l'organisme de digérer les aliments consommés.

Dans ce tableau nous avons des intervalles continus c'est-à-dire les tranches horaires que nous avons délimitées par des crochets.

Ces crochets, sont ouvert de la gauche vers la droite pour montrer que dans cette intervalle seul le premier chiffre du crochet détermine le décompte, mais par contre si on était face à des crochets fermés, cela vaudrait dire que se sont les chiffres à l'intérieur de l'intervalle qui sont pris en compte.

De ce fait pour ceux qui organise les baignades ils tiennent compte de ce paramètre, que se soit le matin après le petit déjeuner ou que se soit l'après midi après le déjeuner.

Cependant il faut faire remarquer que cette dispersion pourrait révéler une absence, une incohérence ou un déficit de cohésion ou de norme dans l'approche baignade. En tout cas la différence est remarquable.

### Question 22 : Connaissez vous les dix commandements du baigneur ? Pouvez vous en énumérez cinq ?

**Tableau 23:** Récapitulatif des réponses à la question 22

		Effectif	Pourcentage %
Connaissance des 10 commandements du baigneur	<i>Oui</i>	10	15%
	<i>Non</i>	55	85%
<b>Total</b>		<b>65</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

Ce tableau relatant la question des 10 commandements du baigneur, nous montre que nous avons deux tendances à savoir le « oui » et le « non ».

Pour ceux qui ont répondu « oui », nous avons un effectif de 10 réponses soit un taux de 15 % et ceux qui ont répondu « non », ils sont 55 soit un taux de 85 %, ceci permet de déduire que l'effectif de ceux qui ont dit « non » est supérieur à ceux qui ont dit « oui ».

Ce taux de 85 % peut s'expliquer par le fait que hormis les séries de trempettes répétées à courte durée, les MNS ne proposent aucune situation pédagogique aux colons leur permettant de connaître le milieu aquatique ou les dangers du milieu dans lequel ils évoluent. Par contre nous constatons que seuls 15 % connaissent ces commandements, cela montre le peu d'intérêt accordé à cet aspect fondamental et stratégique de la sécurité. La connaissance des normes de sécurité et des interdits est un préalable pour garantir un bon déroulement des activités en CE. Dans cette même optique de la question ceux qui ont répondu par le « oui » constituent une minorité et par rapport à la question qui leur est posée, ils sont allés même jusqu'à citer quelques commandements que nous avons relevés dans le questionnaire durant le dépouillement, ainsi nous avons :

- Eviter les plages interdites
- Ne pas aller trop loin au-delà de sa taille
- Savoir reconnaître les couleurs qui indiquent les plages interdites ou autorisées.
- Rester 3h après un repas.
- Ne jamais nager seul.

### **Question 23 : Connaissez vous les règles d'hygiène liées à la baignade à la piscine ?**

**Tableau 24 :** Récapitulatif des réponses à la question 23

		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
Règles d'hygiène à la piscine	<b><i>Oui</i></b>	20	31%
	<b><i>Non</i></b>	45	69%
<b>Total</b>		<b>65</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

Ce tableau concernant la question des règles d'hygiène à la piscine révèle l'existence de deux tendances : le « oui » et le « non ».

De ce fait nous constatons que la tendance ayant répondu pour le « non » est supérieure à l'autre ; Ce qui fait que pour le « non », nous avons un effectif de 45 réponses soit un taux de 69 % contre un effectif de 20 réponses soit un taux de 31%.

Cela nous conforte dans notre constat où nous avons soulevé un certain déficit dans le respect des règles générales d'hygiène lors des baignades dans les centres aquatiques publics ou privés ; à cela s'ajoutent le peu d'intérêt accordé à la créativité ou à l'innovation dans l'animation de la baignade pour faire face à la routine des trempettes.

Donc pour ceux qui ont répondu à cette question pendant le dépouillement, nous avons relevé les propositions les plus récurrentes qui sont les suivantes :

- Ne pas manger dans et aux alentours de la piscine
- Prendre d'abord une douche avant d'entrer dans la piscine (bassin)
- Ne jamais pisser ni faire ses besoins dans la piscine
- Avoir toujours une serviette avec soi
- Ne pas cracher dans le bassin.

#### **Question 24 : Etes-vous satisfait à la fin de la colonie ?**

**Tableau 25 : Récapitulatif des réponses à la question 24**

<b>Impressions des colons</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage %</b>
Très satisfaisant	10	15%
Satisfaisant	11	17%
Moins satisfaisant	44	68%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

#### **Commentaire**

Ce tableau nous permet de déceler le niveau de satisfaction des colons à la fin d'une CE par rapport à la baignade ; il montre aussi que les impressions des 65 colons sont variables dans la mesure où différemment, les colons manifestent trois attitudes : « c'est très satisfaisant », « satisfaisant » et « moins satisfaisant ». Par contre vu ces données du tableau, nous pouvons déduire que la tendance de ceux qui estiment qu'ils sont « moins satisfaits », est supérieure par rapport aux autres propositions du tableau. De ce fait , nous avons pour les « moins satisfait » un effectif de 44 soit un taux de 68 %, contre un effectif des personnes satisfaites qui est de 11 soit un taux de 17 %, et 10 réponses soit un taux de 15 % des personnes très satisfaites.

Ces 68% reflètent une tendance très marquée à l'insatisfaction exprimée par une tranche importante des colons à l'encontre de la baignade en CE ; car n'ayant pas appris grand-chose lors de cette activité si ce n'est des séances de trempettes de 10 à 15 minutes ou des jeux de plage, contrairement aux deux propositions moins importantes à savoir, « satisfaisantes » et « très satisfaisantes » avec respectivement 15 % et 17 %, ce qui constitue une tendance relativement positive.

**Question 25 : Qu'est-ce que vous aimerez faire lors de la baignade ?**

**Tableau 26:** Récapitulatif des réponses à la question 25

<b>Réponses</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage %</b>
-Nager et jouer	30	46%
-Jeux (dans l'eau)	25	39%
-Course de natation entre les colons (compétition)	10	15%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Parmi les solutions proposées, celles qui ressortent le plus sont : « nager et jouer » (46%), « jeux dans l'eau » (39%). Nous pensons que cela est dû aux besoins de découverte et d'expression manifestés par un nombre important de colons vis-à-vis de l'activité baignade ainsi que le désir d'apprendre les styles de nages et de s'éprouver lors des compétitions.

## Question 26 : Que suggérez –vous ?

**Tableau 27:** Récapitulatif des réponses à la question 26

Réponses	Nombre	Pourcentage%
- Organisation de CE à l'étranger	05	08%
- Dotation du matériel pédagogique	15	23%
- J'aimerais apprendre toutes les nages	25	38%
- Augmentation du temps de baignade	15	23%
- Sans réponses	05	08%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

### Commentaire :

A la question que suggérez vous, les réponses sont diverses.

Parmi nos répondants (38%) aimeraient apprendre toutes les nages. Et comme les gens se focalisent plus aujourd'hui sur l'aspect éducatif dans les collectivités éducatives, (23%) pensent qu'il faudrait une dotation de matériel pédagogique pour faciliter leur apprentissage. Mais le constat fait par certains est que, le temps de baignade n'est pas suffisant et qu'il faut penser à l'augmenter (23%). D'autres même envisagent à ce qu'on organise des collectivités éducatives à l'étranger (08%).

Ce que l'on peut dire aujourd'hui c'est que dans les collectivités éducatives, la baignade constitue une activité très importante ; elle devrait permettre aux colons de se familiariser à l'eau, de découvrir les bases de la natation. Cela même est illustré par les résultats que nous avons obtenus, dans la mesure où 38% veulent apprendre toutes les nages. Dès lors les directeurs ou les responsables évoluant dans ce milieu doivent prendre en compte cette demande ; d'autres pensent que le temps de la baignade en collectivité éducative doit être augmenté.

Le constat fait aujourd'hui c'est que l'aspect qui était mis en exergue autrefois pour permettre aux colons de bénéficier de l'apport pédagogique de la collectivité éducative, car étant un milieu de rencontre qui est de nos jours très appréciée par la population par ce qu'il aide les parents à l'éducation de leurs enfants. C'est ainsi que (23%) des colons ont même suggéré à ce qu'une dotation de matériel pédagogique soit faite pour faciliter leur

apprentissage durant les ateliers de pratique organisé pendant les collectivités éducatives et de la baignade en particulier.

Les colonies sont organisés à l'étranger, mais cela demande beaucoup de moyen et c'est des sociétés, structures de grande taille qui le font.

### Questionnaire destinées aux directeurs de CE

**Tableau 1 :** Récapitulatif du nombre de réponses en fonction de la période à laquelle les directeurs ont commencés à assurer cette fonction.

Période en année	Effectif	Pourcentage %
[1978-1988[	05	20%
[1988-1998[	09	36%
[1998-2008[	11	44%
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>

#### Commentaire

Ces années représentent le moment pendant lequel ils ont commencé à exercer la fonction de Directeur de CE. Nous avons pris une marge d'intervalle de 10 ans entre les années cela pourrait permettre de mieux appréhender la diversité des attitudes et des opinions des Directeurs dans la durée, au regard de l'étendue de leur missions ; ils n'ont pas exercer cette fonction la même année : ces années varient de [1978 à 2008 [.

Sur un effectif total de 25 directeurs rencontrés, nous avons pour la période de [1978-1988 [un effectif de 05 soit un taux de 20 %, la période de [1988-1998[, nous avons un effectif de 09, soit un taux de 36 % et la période allant de [1998-2008[, nous avons un effectif de 11 soit un taux de 44 %.

Dans ce tableau montre une progression linéaire de l'effectif, car au fur et à mesure qu'on progresse dans les tranches d'années nous constatons que l'effectif augmente.

Dans le souci d'avoir un tableau clair et explicite nous avons regroupé les années en intervalle c'est-à-dire par tranche d'année, ceci montre une certaine inégalité concernant les effectifs, ce qui fait que pour la tranche de [1978-1988 [l'effectif est de 05, nous avons remarqué pendant cette période que les CE ont connu un moment de léthargie ; en tout cas, l'accident de la première promotion des colons survenu sur le chemin du retour d'une excursion en mer, qui a vu la pirogue chavirer, a suscité un grand intérêt et des débats sur la sécurité des baignades et des excursions.

[1988-1998], ces résultats montre une augmentation significative de 05 à 09 soit en passant sur un taux de 20 % à 36 %. Ainsi, la période de [1998-2008] permettrait-elle de dire que les CE ont une bonne visibilité et qu'elle ont connu un regain d'intérêt dans le cadre de la promotion des valeurs culturelles, civiques, et morales auprès des colons.

**Tableau 2 :** Récapitulatif du nombre de réponses en fonction des directeurs qui savent nager si oui quand ?

<b>Apprentissage à la natation</b>		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
	Oui	13	52%
Non	12	48%	
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire**

Ce tableau relatif à l'apprentissage de la nage par les directeurs a montré que sur un effectif de 25 directeurs rencontrés, nous avons recueilli pour ceux qui ont répondu « oui » sont 13 soit un taux de 52 % et 12 réponses de ceux qui ont répondu pour le « non » soit un taux de 48 %. Les résultats obtenus dans ce tableau dénotent que l'effectif des directeurs sachant nager est supérieur à ceux qui ne savent pas nager.

Les 52 % c'est-à-dire ceux qui savent nager peuvent être dus par plusieurs raisons : dès leur bas âge, ils ont appris à nager ; peut-être ils habitent ou ils ont grandi dans des localités où il y'a soit la mer, le fleuve ; certains affirment qu'ils ont appris à nager par le biais de leurs aînés.

Par contre le taux de 48 % relatif à ceux qui ne savent pas nager, cela pourrait se justifier par le simple fait qu'ils habitent dans des zones où il n'y a ni fleuve, ni mer et que pendant leurs bas âge les parents leurs interdisaient de fréquenter les lieux de baignade.

**Tableau 3 :** Avez-vous subi un ou des stages de natation ?

<b>Stage de natation</b>		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
	Oui	03	12%
Non	22	88%	
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>100%</b>

### Commentaire

Sur un effectif total de 25 directeurs rencontrés, nous avons recueilli un effectif de 03 réponses « oui » soit 12% relatif à ceux qui ont fait un stage (cours de natation ou autres), contre ceux qui n'ont pas fait de stage qui sont au nombre de 22, soit un taux de 88 %; ainsi, nous constatons que ceux ayant répondu « non » sont plu nombreux que ceux qui ont répondu « oui ». Ce faible taux de 12 % autorise plusieurs questions : la plupart des directeurs, à cause de leur absence, de leur distance à l'égard de la natation, sont-ils en mesure d'appréhender les finalités visées par les CE concernant la baignade ? Par ailleurs pourquoi se contentent-ils de la simple baignade réduite en des séries de trempettes sans une préparation pédagogique visant des objectifs précis, déclarés ? En tout état de cause le chiffre 22 soit 88% est très éloquent. Cela s'expliquerait-il par un manque d'intérêt ou un manque de culture en natation.

**Tableau 4 : Enregistrez vous des problèmes ou des attitudes vis-à-vis de la baignade : cas de noyade et les causes ?**

<b>Problèmes de sécurité</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage %</b>
Noyade	02	04%
Refus de baignade	21	43%
Blessures	10	20%
Totems ou tabou	16	33%
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>

### Commentaire

A partir de ce tableau nous avons essayé de montrer la répartition des problèmes rencontrés par les directeurs dans les CE.

Tout d'abord nous tenons à signaler pour cette question que nous avons affaire à des questions à choix multiple (QCM) c'est cela qui résulte de la différence par rapport à l'échantillon total d'étude qui est de 25 directeurs.

Pour un effectif total de 49, nous avons noté qu'il y'a plus de refus de baignade que les autres propositions du tableau. Ainsi pour « le refus de baignade » nous avons un effectif de 21réponses soit taux de 43 %, « totems ou tabou », nous avons un effectif de 16 soit un taux de 33 %, les « blessures »avec un effectif de 10 soit un taux de 20 %et enfin la « noyade », où nous avons un effectif de 02 soit un taux de 04 %.

Ce que reflète le tableau, c'est que le problème majeur rencontré est le refus de baignade, dans la mesure où. Il arrive que certains parents interdisent leurs progénitures de se baigner en mettant des recommandations sur la fiche de renseignement de l'enfant, certains la peur qui fait dès fois qu'ils refusent de se baigner, car ne sachant pas nager et certains même ignorant l'utilité de la baignade pour les enfants.

Ces 33 % relatif aux totems ou tabou, nous montrent qu'avec nos croyances cosmogoniques parmi certaines ethnies comme chez les LEBOUS avant de faire toutes activités de baignade nécessitent de faire des offrandes ou sacrifices pour implorer les forces mystiques pour pouvoir faire la séance sans danger.

Les 20 % relatif aux blessures, nous montrent qu'on rencontre ce genre de problème mais à un degré moindre.

Ce faible taux de 4 % relatif aux cas de noyade peut s'expliquer par le fait que la noyade en CE constitue un cas extrêmement rare dans la mesure où l'essentiel des paramètres sécuritaires sont le plus souvent pris en charge pour le bon déroulement de la séance afin d'éviter des anomalies ou défaillances entre autres, la peur de l'eau, les blessures ; ces phénomènes peuvent être un frein qui empêchent les enfants de se baigner.

**Tableau 5 : Critères de sélection du site d'accueil est- fait par qui ?**

<b>Chargés du choix du site</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
Directeurs	23	47%
Adjoint pédagogique	03	06%
Œuvres organisatrices	19	38%
Maîtres nageurs	04	09%
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire**

A partir de ce tableau, nous avons essayé de présenter la répartition de l'encadrement selon la personne responsable du choix du site d'accueil

Cette différence de l'effectif par rapport à l'effectif total de la population cible d'étude montre qu'on est en présence de question à choix multiple (QCM).

Pour un effectif de 49, nous avons noté que l'effectif de ceux qui ont choisi pour le directeur est supérieur avec un effectif de 23 réponses soit un taux de 47 %, les œuvres

organisatrices, 19 soit un taux de 38 %, des maîtres nageurs et adjoint pédagogique qui les effectifs varient entre 03 et 04 soit un taux de 06% et 09 %.

Cependant pour le choix du site d'accueil de la CE nous pouvons déduire qu'il est du ressort du directeur mais il n'en demeure pas moins qu'il y ait une collaboration entre le directeur et les autres membres du groupe c'est-à-dire que l'un ne peut pas travailler sans l'autre.

**Tableau 6 : Les objectifs visés par la baignade pouvez-vous en citer 5 ?**

Réponses	Nombre	Pourcentage %
-Vaincre la peur de l'eau	08	32%
-Structurer le schéma corporel	04	16%
-Satisfaire des désirs	07	28%
-Découvrir l'environnement aquatique	06	24%
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>

### Commentaire

Parmi les objectifs proposés, ceux qui sortent le plus sont : « vaincre la peur de l'eau » (32%), « satisfaire des désirs » (28%). Nous pensons que ces objectifs que les directeurs expriment vis-à-vis de l'activité baignade reflètent la vision qu'ils ont du projet pédagogique ; cependant entre ces déclarations et la réalité du terrain il y a un hiatus : en effet les séries de trempettes souvent proposées ne s'inscrivent pas de manière explicite au regard des objectifs déclarés par les Directeurs. Nous estimons que l'animation par la natation ou selon l'expression consacrée par la « baignade » ne saurait faire l'économie d'une démarche rationnelle centrée sur des objectifs clairs et précis. D'où la nécessité de concevoir des fiches de préparation avec tout le sérieux que cela requiert, à l'instar des activités manuelles.

**Tableau 7 : Quels sont les critères de sélection du maître nageur : mentionnez par ordre de priorité de 1 à 5 ?**

<b>Classification ou critère de sélection</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage %</b>
1- Expérience	21	24%
2 –Habitue de travailler avec le directeur	19	22%
3-Niveau d'étude	13	15%
4-Diplôme obtenu	10	11%
5-Recommandation	25	28%
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire**

Ce tableau relatif à la question de la sélection du MNS par ordre de priorité des qualités, nous permet de capitaliser 88 réponses.

En effet, pour un effectif de 88 réponses, nous avons noté que le plus grand lot est attribué à la première proposition relative à « l'expérience » avec un effectif 21 réponses obtenues soit un taux de 24 %. Ce résultat montre que l'expérience prime sur toute chose ; il constitue un atout supplémentaire par rapport aux autres. Aussi le fait de « travailler régulièrement avec le directeur », montre que cette proposition est classée seconde avec 19 réponses obtenues soit un taux de 22% ; on peut dire que le fait de travailler à chaque CE avec la même personne, peut amener à développer une certaine affinité ou une complicité ou une amitié lesquelles peuvent influencer sur le choix de l'équipe pédagogique par le directeur ; ainsi reconduire la même équipe pourrait, si l'on y prenne pas garde être sources de routines. Il n'est pas étonnant dès lors de rencontrer le plus souvent d'une CE à une autre les même activités.

Cependant nous remarquons que « le niveau d'étude » est pris en compte dans les critères de sélection. Ainsi nous avons 13 réponses obtenus soit un taux de 15 %, cela pourrait se justifier par le fait que parmi les surveillants de baignade qui font office de MNS le plus souvent ils ont un niveau d'étude relativement bas ; à titre d'exemple, l'écrasante majorité des MNS travaillant à la Piscine Olympique Nationale ont un niveau d'étude qui varie entre le primaire et le premier cycle du secondaire. Ceci pourrait avoir des répercussions sur la

conception, la déclinaison, l'opérationnalisation et la pertinence du projet pédagogique. Cependant quant à la dernière proposition relative à la recommandation, nous constatons que son effectif est supérieur à celui du premier critère de « l'expérience », cela pourrait se justifier par le fait que parmi les 25 directeurs rencontrés ils ont tous classés la recommandation comme cinquième critère de sélection sur ce tableau ce qui dénote un effectif de 25 réponses obtenu soit un taux de 28 %, mais nous tenons à signaler le manque d'objectivité dans le choix.

**Tableau 8 : Y a-t-il des infos données aux colons concernant la baignade ?**

<b>Informations données aux colons sur la baignade</b>		Effectif	Pourcentage
	Oui	25	100%
Non	00	00	
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>100%</b>

**Si oui par qui,**

<b>Réponses</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Maîtres nageurs	13	52%
Moniteurs	07	28%
Directeurs	05	20%
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>

**Lesquelles**

❖ Avant

Rappels des dispositions pratique, de ce qu'il faut éviter (douche avant et après)

❖ Pendant

Les règles de sécurité (comment se comporter dans l'eau éviter les apnées prolongées)

❖ Après

Se doucher, se rincer et se couvrir avec des habits lourds pour ne pas prendre froid.

### **Commentaire**

Ce tableau relatif à la question des informations données aux colons, nous montre que nous avons deux tendances, ceux qui ont répondu pour « oui » et ceux pour « non ». De ce

fait, nous remarquons que parmi tous les directeurs rencontrés c'est-à-dire les 25 interrogés, ils ont tous répondu « oui » ce qui dénote que nous avons un effectif de 25 directeurs soit un pourcentage de 100%.

Ces 100% dénotent de la véracité de l'information donnée aux colons sur la baignade. Toujours dans l'optique de la question si oui l'information est donnée par qui ? D'après le dépouillement les données recueilli, nous montrent que c'est le maître nageur qui donne l'information car comme c'est lui qui dirige la séance ; ce qui fait que nous avons un pourcentage de 52% ; par contre, n'oublions pas pour les moniteurs avec un pourcentage de 28% cela montre que le moniteur joue un double rôle d'animateur et assistant pour la sécurité durant cette activité. Les 20% montre le faible taux de participation des directeurs durant la séance de baignade. Cependant si les informations qui sont données sont importantes parce que relevant de la sécurité, par contre les facteurs et les objectifs pédagogiques sont passés sous silence

En résumé les résultats montrent que le maître nageur et le moniteur sont des hommes de terrains ; ils abattent le plus gros travail durant la baignade. Le directeur en tant que personne morale pratiquement n'intervient pas dans le travail de ces derniers.

**Tableau 9 : Le MNS travaille t-il seul ou avec l'équipe dans le cadre de la baignade ?**

<b>Préparation de la séance</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage %</b>
Seul	02	03%
Avec directeur	19	31%
Avec adjoint pédagogique	20	32%
Avec les moniteurs	21	34%
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Ce tableau relatif à la question de la préparation de l'activité par le MNS, révèle que nous sommes devant une question à choix multiple (QCM), qui fait que nous avons un total de 62 réponses. Ainsi, nous remarquons que l'effectif le plus grand se trouve dans la proposition « avec les moniteurs » avec un effectif de 21 réponses obtenues soit un taux de 34 %, pour « l'adjoint pédagogique », nous avons un effectif de 20 soit un taux de 32 %,

concernant « le directeur », nous avons recueilli 19 réponses soit un taux de 31 % et enfin « seul », nous avons un effectif de 02 soit un taux de 03 %.

Ces grands pourcentages nous amènent à dire que l'activité baignade est une œuvre collective qui nécessite l'implication de toute l'équipe pédagogique. Cette complémentarité ou cette collaboration entre les membres de l'encadrement, devrait permettre au MNS de proposer des situations pédagogiques qui développent les fondamentaux de la natation notamment : la respiration, la flottabilité et la propulsion.

Par contre quant à l'idée que le MNS travail seul n'est pas à l'ordre du jour, c'est ce qui se constate sur ce faible taux de 03 % pour dire que dans toutes CE bien qu'il existe des spécificités dans chaque domaines mais cela n'empêche pas le travail en équipe.

**Tableau 10 : Le maître nageur travaille-t-il avec des documents de références ?  
Lesquelles ?**

Documents de référence du MNS		Effectif	Pourcentage %
	Oui	16	46%
Non	09	36%	
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Sur un effectif de 25 directeurs de CE rencontrés, nous avons recueilli un effectif de 16 réponses « oui », soit un taux de 64 %, pour le « non », nous avons un effectif de 09, soit un taux de 36 %.

Ces données nous ont permis de constater que l'effectif le plus élevé se situe dans ceux qui ont choisi le « oui », c'est-à-dire que ceux qui estiment que le MNS travail avec des documents de référence, car la quasi-totalité des directeurs qui ont répondu à cette question affirment de la possession du document de ce fait parmi ceux là, ils ont cités :

- Le décret 72-1049 ;
- Lettres circulaires du ministère ;
- Le projet éducatif et pédagogique de l'œuvre organisatrice ;
- Sa propre documentation.

**Tableau 11 : Le maître nageur dispose t-il d'un cahier pédagogique ?**

<b>Dispose t-il d'un cahier pédagogique</b>		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
	Oui	05	20%
Non	20	80%	
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>100%</b>

**Commentaire**

Sur un effectif de total de 25 directeurs rencontrés, nous avons recueilli un effectif de 20 réponses « non » soit un taux de 80% contre 05 réponses « oui », soit 20%. Les résultats observés dans ce tableau nous montrent que la majorité des MNS ne dispose pas de cahier pédagogique. Ce taux élevé de 80%, vient ajouter à notre problématique pour dire que les MNS ne procède pas en général à une préparation minutieuse de l'activité baignade. Quant au taux de l'ordre de 20%, il pourrait être référer au recrutement de plus en plus important dans le milieu des CE de jeunes professeurs d'EPS, option Natation, ayant suivi des modules approfondis dans différents domaines de la natation entre autres l'animation de la baignade dans les CE. Cependant la forte proportion amène à penser que la majorité des MNS travaillent sans référence pédagogique mais selon ses convictions et ses références propres ; il ne saurait en être autrement car a t-on l'habitude de dire « on enseigne ce que l'on est et on enseigne aussi ce que l'on sait ».

**Tableau 12 : Les groupes sont-ils organisés ?**

**Si oui comment ?**

<b>Organisation des groupes en CE</b>		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
	Oui	25	100%
Non	-	-	
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>100%</b>

**Commentaire**

Sur un effectif total de 25 directeurs rencontrés, nous avons recueilli un effectif de 25 réponses « oui » soit 100% des réponses concernant l'organisation des groupes de colons dans les CE , pendant la baignade. Ces résultats dénotent que dans les CE il y'a une certaine

organisation des groupes de colons qui est faite dans les CE pouvant permettre aux encadreurs de bien s’acquitter de leurs travail, mais aussi de veiller sur la sécurité des colons.

Ce taux de 100% montre bien qu’il y’ a une certaine organisation des groupes qui est faite et d’après les répondants ils nous ont fait part de la répartition des groupes et du mode d’organisation dans la CE ; c’est ainsi que nous avons noté quelques propositions faites par rapport à la question, comment se déroule l’organisation de la baignade ? Les réponses les plus fréquentes sont les suivantes :

- Respect des normes de 08 enfants par moniteurs dans l’eau ;
- Pas plus de 40 enfants dans l’eau ;
- Tenir compte de la mixité, de la morphologie ;
- De l’âge et du sexe des enfants.

**Tableau 13 : La durée de la baignade est elle suffisante pour une séance ?**

<b>Durée de la baignade</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage %</b>
10minutes	07	20%
15minutes	08	23%
20minutes	10	28,5%
30minutes	10	28,5%
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire**

Cet effectif de 35 répondants se justifie par le fait que nous sommes devant une question à choix multiple (QCM) c’est-à-dire que le répondant à la possibilité de donner plusieurs réponses dans une seule et même question. Cette question a été posée aux directeurs des collectivités éducatives dans le but de savoir si ces derniers portent une attention particulière à la baignade, aussi pour savoir s’ils sont généralement présents lors des séances de baignade. Ces effectifs sur ce tableau révèlent que la durée de la baignade est variable selon les répondants. Ainsi, ceux qui estiment que « 10 minutes » sont 07, soient un taux de 20%, ceux qui sont d’avis pour « 15 minutes » avec 08 réponses, soit un taux de 23% et enfin avec respectivement « 20 à 30 minutes » avec un taux de 28,5%, il semblerait que d’une manière générale que la durée de la baignade varie selon la taille de la collectivité mais aussi selon les prévisions faites par l’équipe d’encadrement pour diriger la séance

**Tableau 14 : Le nombre de colons pendant la baignade (passage par groupe)**

<b>Nombre de colons pendant le passage lors de la baignade</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
≤10 colons	15	35%
15 colons	15	35%
20colons	08	19%
30colons	05	11%
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire**

Toujours dans le même cas de figure que le tableau précédent que nous sommes devant une (QCM) faisant qu'il y'a une différence entre le total initial.

Sur un effectif de 42 réponses obtenues en fonction de la question relative du nombre de colons pendant la baignade, c'est-à-dire le nombre ou l'effectif de pendant le passage lors de la séance de baignade. Ainsi, nous avons pour les répondants la fourchette de (≤10 colons à 15 colons), avec un effectif de 15 colons ce qui équivaut à un pourcentage de 35%, contre les fourchettes de (20 à 30 colons) qui équivaut à un pourcentage de 19% et de 11%.

C'est ainsi que nous constatons que l'effectif le plus élevé se situe entre la fourchette de « 10 à 15 colons » soit un taux de 35%, ceci pourrait se justifier par le fait que selon les répondants le nombre de passage des colons lors de la baignade est variable selon la taille de la CE, et selon le temps dont dispose le maître nageur.

D'une manière générale, nous pouvons dire que dans les collectivités éducatives concernant la baignade, il n'y a pas de cadre pédagogique ou de référentiels communs partagés pouvant permettre aux maîtres nageurs de s'appuyer pour élaborer sa fiche de préparation. Pour les autres propositions du tableau où nous constatons de faible pourcentage de 11%et 19%, cela pourrait se justifier par le fait que durant la baignade généralement les effectifs n'excèdent pas ce nombre, c'est ce qui résulte du faible taux constaté sur ce tableau et aussi dans le recueil de textes attribué aux directeurs où dans nos recherches, nous ont permis de voir qu'il y a une ratio et que cette ratio ne doit pas être supérieur à 40 colons dans un bassin.

**Tableau 15 : Comment le maître nageur procède t-il durant la baignade ?**

<b>Procède utilisé durant la baignade par le MNS</b>	<b>Nombre de réponses obtenues</b>	<b>Pourcentage %</b>
Jeux hors de l'eau	23	40%
Trempettes	25	44%
Compétition ou jeux dans l'eau	07	12%
Autres	02	04%
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire**

Ce total de 57 comme effectif total résulte par le fait que nous sommes devant une (QCM). Le tableau concernant le procédé utilisé par le maître nageur durant la baignade révèle que parmi ces propositions faites sur ce tableau, nous montre que l'effectif le plus grand se situe dans la proposition «trempettes » avec un effectif de 25 réponses soit 44%, pour les « jeux », nous avons un effectif de 23 réponses obtenues soit un taux de 40%, les « compétitions ou jeux dans l'eau et autres » ; nous avons 07 réponses soit 12% et enfin 02 réponses soit 04%.

Cependant nous pouvons noter que les raisons liés aux taux le plus élevé allant de 44% et de 40% que cela pourrait se justifier par le fait que dans pratiquement toutes les collectivités éducatives les maîtres nageurs s'adonnent plus à des séries de trempettes ou baignade simple plutôt qu'aux jeux par exemple dans l'eau, nous pouvons aussi noter que le jeux hors de l'eau occupe une place non négligeable dans la collectivité éducative, car permettant d'occuper les enfants qui attendent leur tour de baignade.

Les12% et 04% c'est-à-dire « compétition et autre » ceci résulte hormis le jeux et la baignade les autres procède sont d'un degré insignifiant d'après les données du tableau. Donc ce qui fait que d'une collectivité éducative à une autre, on retrouve les même activités, ce qui fait dès fois l'on note une certaine morosité et une monotonie des enfants qui chaque fois font la même chose surtout pour ceux qui n'en sont pas à leur première fois à la collectivité.

**Tableau 16 : le maître nageur sauveteur conçoit-il une fiche pédagogique ?**

<b>Conception d'une fiche pédagogique</b>		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
	Oui	10	40%
Non	15	60%	
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>100%</b>

#### **Commentaire**

Sur un effectif de 25 directeurs rencontrés, nous avons recueilli un effectif de 10 réponses (oui), soit 40% contre un effectif de réponses contre c'est-à-dire (non), soit un taux de 60%.

Les résultats sur ce tableau attestent de l'existence de deux tendances. Ainsi pour l'effectif le plus grand c'est-à-dire les 60%, ceux qui disent les maîtres ne conçoivent pas de fiche pour la préparation de l'activité de la baignade, par contre les 40% sont ceux qui affirment de la conception d'une fiche pédagogique par le maître nageur. Ce qui déduit que dans le milieu des collectivités éducatifs riens n'est conventionnelle c'est-à-dire qu'il n'y a pas de loi pré-établie de façon fixe donc pour dire que chacun travail à sa guise.

**Tableau 17 : Y a-t-il des thèmes ou des objectifs visés ? Si oui lesquels**

<b>Thèmes ou objectifs visés</b>		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
	Oui	20	80%
Non	05	20%	
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>100%</b>

#### **Commentaire**

Pour un effectif total de 25 directeurs interrogés, nous avons recueilli un effectif de 20 réponses (oui), soit un taux de 80%, contre un effectif de 05 réponses (non), soit un taux de 20%. Ces 80% dénotent qu'en collectivité éducative il y' a toujours des objectifs qui sont visés.

Cependant, lors du dépouillement, parmi ceux qui ont répondu à cette question (oui), d'aucun ont essayé d'énumérer les objectifs c'est ainsi que nous les avons recensé comme suit :

- ❖ Vaincre la peur de l'eau
- ❖ Connaissance et découverte du milieu aquatique
- ❖ Apprentissage à la natation

D'autres disent que les objectifs sont clairement définis dans le projet pédagogique. Cependant nous tenons à signaler que les activités programmées, qu'elles soient ludiques ou éducatives, visent des objectifs ; il reste à savoir comment celui qui dirige ces activités s'y prend t-il pour atteindre ses objectifs ? Il ne fait aucun doute que dans les collectivités éducatives les animateurs travaillent dans le cadre d'objectifs déterminés; cependant ce qui pose problème c'est la manière, autrement dit, c'est la dominante « trempettes » dans la recherche des objectifs : l'aspect ludique semble primer sur l'aspect éducatif. Nous estimons que dans le cadre d'une mission éducative les activités proposées doivent correspondre à des besoins identifiés et que la démarche mise en œuvre doit également adopter une logique pédagogique conséquente. C'est sous ce regard qu'il faut comprendre les 20% pour qui il n'y a pas d'objectifs ou de thèmes visés par les maîtres nageurs mais simplement des trempettes.

**Tableau 18 : Comment jugez vous l'organisation de la baignade ?**

<b>Organisation de la baignade</b>	<b>Nombre de réponses obtenues</b>	<b>Pourcentage %</b>
Bien	15	60%
Moyenne	10	40%
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire**

Pour un effectif total de 25 directeurs rencontrés, nous avons remarqué que l'effectif le plus élevé se situe au niveau de ceux qui affirment que l'organisation de la baignade est « bien » avec un effectif de 15 réponses obtenues soit un taux de 60%, contre un effectif de 10 réponses obtenues soit un taux de 40% de ceux qui affirment qu'elle est moyenne.

Parmi les directeurs interrogés, seuls 60% affirment que l'organisation de la baignade est bien menée. Ces résultats montrent que très souvent au niveau des collectivités éducatives l'organisation de la baignade semble être généralement bien fonctionnelle. Ce qui explique ce fort taux.

Par contre le taux de 40% qui est une quantité non négligeable montre que l'œuvre humaine n'est jamais parfaite ; l'évaluation des imperfections ou des défaillances dans

l'organisation devra ainsi s'inscrire dans un processus d'amélioration continue, afin de réduire cette tendance de 40%.

**Tableau 19 : Qui propose et décide de l'activité de baignade ?**

<b>Propose et décide de la baignade</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages %</b>
Directeurs	23	57%
Maîtres nageurs	07	17%
Adjoints pédagogiques	05	12%
Moniteurs	05	12%
Autres	01	02%
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire**

Sur cet effectif de 41 réponses obtenues ceci pourrait se justifier par le fait que nous faisons face à une question à choix multiple (QCM).

Sur un effectif de 41 réponses obtenues du point de vue de la personne censé proposer et décider de l'activité de baignade, nous montre que la majeure partie des répondants ont choisi « le directeur » avec 23 réponses, soit un pourcentage de 57%. Ce qui fait dire que dans la majeure partie des cas, c'est le directeur qui décide ou propose telle activité, décline le nombre de séance à faire pendant le séjour, fixe même les heures de baignade et ensuite le fait savoir à l'encadrement. Pour les maîtres nageurs, le tableau nous révèle un effectif de 07 réponses obtenues soit un pourcentage de 17%, ceci permet de déduire qu'après le directeur c'est le maître nageur qui est le seul habilité à coordonner la séance de baignade en collectivité éducative.

Les moniteurs, et l'adjoint pédagogique représente un pourcentage de 12% ; quant à l'adjoint pédagogique dès fois il peut être délégué par le directeur pour le remplacer quand il est indisponible, pour les moniteurs ils jouent un double rôle d'aide à la sécurité et d'animateur hors de l'eau, comme dans l'eau.

Les 02% pourrait résulter des autres membres de l'encadrement évoluant dans les collectivités éducatives.

En sommes cette question permet de situer le rôle de chacun des membres de la collectivité, mais prouve aussi cette synergie existante entre les composantes de la colonie.

**Tableau 20 : Les critères du choix du site relève de qui ?**

<b>Critères ou normes du choix du site</b>	<b>Nombres de réponses</b>	<b>Pourcentages</b> <b>%</b>
Œuvres organisatrices	17	42%
Directeurs	19	46%
Maîtres nageurs	03	07%
Autres	02	05%
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire**

Cet effectif montre que nous sommes devant une question à choix multiple (QCM). Pour un effectif de 41 réponses obtenues relatif à la personne responsable du choix du site, nous montre que parmi les répondants, la majorité a choisi le directeur avec un effectif de 19 réponses obtenues soit un pourcentage de 46%, ainsi pour les œuvres organisatrices, nous avons obtenues 17 réponses soit un pourcentage de 42%, pour les maîtres nageurs, nous avons un effectif de 03 soit un pourcentage de 07% et pour les autres, nous avons comme réponse 02 soit un pourcentage de 05%. Ce pourcentage de 46% traduit que c'est le directeur qui est chargé du choix du site c'est à lui de faire la prospection, bien que c'est l'oeuvre qui décline le projet pédagogique.

Ce pourcentage de 42% met en évidence la responsabilité des oeuvres dans le choix des sites ; par contre les taux de 07% et de 05% représentent une faible tendance dans la chaîne des décisions.

## Questionnaire destiné aux maîtres nageurs

**Tableau 1 : récapitulatif du nombre de réponses concernant les maîtres nageurs ayant fait la formation de moniteurs et de la période à la quelle ils ont fait la formation**

		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
Formation de moniteur	<b><i>Oui</i></b>	21	52,5%
	<b><i>Non</i></b>	19	47,5%
<b>Total</b>		<b>40</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

Le tableau ci-dessus nous donne les réponses en ce qui concerne la question de la formation des moniteurs.

Sur 40 sujets interrogés, nous avons constaté que 21 personnes soit 52,5% ont répondu avoir fait la formation alors que les autres c'est-à-dire les 19 soit 47,5% soutiennent qu'ils n'ont pas fait de formation de moniteurs des CE. Cela conforte notre idée selon laquelle la majeure partie des surveillants de baignade qui font office de MNS dans les CE sont aussi des moniteurs. Cependant les 47,5% représentent une tendance lourde ; ce qui nous pousse à poser la question de savoir pourquoi il n'y a pas d'harmonie dans la politique de formation des MNS ? De même, nous sommes étonnés de constater (selon les réponses des autres acteurs) que ces maîtres nageurs ne présentent pas la baignade sous forme de projet pédagogique ; cela rejoint l'idée fortement partagée selon laquelle on n'a jamais vu dans une colonie un maître nageur proposer un projet pédagogique encore moins décliner sa séance d'animation dans une fiche pédagogique avec des objectifs clairement définis, des thématiques dégagés.

**Tableau 2 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction de la période à laquelle ils ont fait la formation de moniteur**

<b>Période (en année)</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
[1998 – 2000[	1	5%
[2000 – 2002[	3	14%
[2002 – 2004[	5	24%
[2004 – 2006[	5	24%
[2006 – 2008[	7	33%
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Le tableau ci-dessus nous donne les réponses relatives à la formation en animation dans les CE concernant 21 maîtres nageurs sauveteurs ; d’après les données du tableau [ 2006 à pratiquement 2007 – 2008[, nous avons l’effectif le plus élevé avec 7 moniteurs soit 33%, de [2002 à 2004], nous avons constaté une évolution de 5% à 24%, puis une constance de l’effectif avec 5 moniteurs soit 24% ; de [2000 à 2002[ nous avons un effectif de 3 moniteurs soit 14% et enfin de [1998–2000 un moniteur qui correspond au pourcentage de 5%. Ces données peuvent s’expliquer par le fait que de [1998 – 2000[nous avons constaté un faible taux de participation des maîtres nageurs sauveteurs formés aussi comme moniteurs des collectivités éducatives. Par contre, nous remarquons que de [2002 à 2004[, il y a une légère augmentation qui va se poursuivre jusqu’en 2006 avec aussi une nette amélioration ; ceci nous amène à stipuler la nécessité de faire en sorte que le MNS soit formé comme moniteur et qu’il puisse inscrire la baignade dans une démarche pédagogique (et non pas procéder à des séries de trempettes).

**Tableau 3 : récapitulatif du nombre de réponses fonction de la période à laquelle le maître nageur sauveteur exerce cette fonction**

<b>Période (années)</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
[1992 – 1994[	3	7,5%
[1994 – 1996[	0	0%
[1996 – 1998[	4	10%
[1998 – 2000[	0	0%
[2000 – 2002[	6	15%
[2002 – 2004[	9	22,5%
[2004 – 2006[	14	35%
[2006 – 2008[	4	10%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Le tableau ci-dessus nous donne les réponses concernant la question de l'année à laquelle ils ont exercé cette fonction.

Sur un effectif de 40 maîtres nageurs sauveteurs rencontrés nous avons constaté que l'effectif le plus élevé se situe entre [2004 – 2006[ avec 14 maîtres nageurs sauveteurs soit un taux de pourcentage de 35%, de [2002 – 2004[ avec 9 maîtres nageurs sauveteurs soit un pourcentage de 22,5%, de [2000 – 2002] avec un effectif de 6 maîtres nageurs sauveteurs soit un pourcentage de 15%, de [1996 -1998[ et de [2006 – 2008[ que nous avons le même effectif qui est de 4 maîtres nageurs sauveteurs soit un pourcentage de 10%.

Ces données du tableau montrent que de [1992 – 1998[, il y a un faible taux, de [2000 à 2002[, il y a une légère hausse du taux et de [2004 – 2006[ nous remarquons une augmentation significative de l'effectif ce qui montre que de [1996 à 2004[ il y a une évolution sinusoïdale dans la variation de l'effectif ; ainsi, nous avons constaté d'année en année que l'effectif des moniteurs est passé de 3 en 1992 jusqu'à 14 en 2004.. Pour la période allant de (1994 -1996) et de [1998-2000[nous n'avons pas rencontré de maîtres nageurs sauveteurs ayant fait la formation pendant cette période. C'est ce qui explique l'effectif zéro (0) observé sur le tableau.

**Tableau 4 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction du nombre de MNS diplômés ayant encadré dans une collectivité éducative.**

		<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage%</b>
Nombre de MNS diplômés ayant encadré dans une collectivité éducative	<i>Oui</i>	40	100%
	<i>Non</i>	-	-
<b>Total</b>		<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Le tableau ci-dessus, nous donne les réponses concernant la question des maîtres nageurs ayant encadré dans une CE.

Sur 40 maîtres nageurs rencontrés, nous avons constaté que tous ont encadré dans une CE. Ce qui traduit le taux de 100% remarqué dans ce tableau pour ainsi dire qu'il y a une forte demande concernant les maîtres nageurs dans les collectivités éducatives.

**Tableau 5 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction du nombre de collectivités éducatives dans lesquelles ils ont encadré.**

<b>Nombre de collectivité éducative dans laquelle ils ont encadré</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage%</b>
1 fois	6	15%
2 fois	07	17,5%
3 fois	06	15%
4 fois	11	27,5%
8 fois	10	25%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Le tableau ci-dessus, nous donne les réponses à la question relative au nombre de CE dans lesquels ils ont encadré.

Sur un effectif total de 40 sujets interrogés ; nous avons constaté que 11 affirment avoir encadré « 4 fois », ce qui équivaut au taux de 27,5% ; pour ceux qui affirment avoir encadré « 08fois », ils sont au nombre de 10 maîtres nageurs, soit un taux de 25% et pour

ceux qui ont encadré « 1fois à 3 fois » sont au nombre de 06 soit un taux de 15% et quand à ceux qui ont encadré « 02 fois » sont au nombre de 07 soit un taux de 17,5%.

Ces taux de 27,5% et 25% soit un total de 52,5% autorisent à penser que la forte proportion des MNS encadrent chaque année proposant les mêmes procédés dans l'animation de la baignade, notamment des séries de trempettes : surtout quant on sait qu'après la formation initiale on peut rester toute une vie sans recevoir d'autres formes de renforcement des compétences. Ces séries de trempettes dans l'activité de baignade nous amène à poser une question de fond : il s'agit de s'interroger sur la place de la créativité, de l'innovation, de la progressivité et de la variété à apporter dans les approches pédagogiques.

**Tableau 6 : Récapitulatif du nombre de réponse en fonction du responsable qui choisit le lieu de baignade**

<b>Responsable du lieu de baignade</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage%</b>
Directeur	5	12,5%
Maître nageur sauveteur	28	70%
Adjoint pédagogique	7	17,5%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Le tableau ci-dessus nous donne les réponses concernant la question de la personne responsable du choix du site.

Sur 40 sujets interrogés, nous avons constaté que 28 personnes ont répondu que le maître nageur sauveteur est désigné comme responsable du choix du lieu de baignade soit 70%, alors que les autres soutiennent que ce sont l'adjoint pédagogique et le directeur avec respectivement (07 et 05 réponses obtenus, soit 17,5% et 12,5%, qui portent cette responsabilité.

En résumé nous pouvons dire que la responsabilité du maître nageur sauveteur quand au choix du lieu de baignade peut se justifier car c'est lui qui dirige la séance ou l'activité de baignade ; par contre quant aux directeurs, il assure un contrôle de régularité en tant que personne morale de la collectivité éducative et doit veiller à la conformité par rapport au cadre juridique ; Sans l'accord du Directeur, il ne peut y avoir baignade à moins qu'il soit remplacé par son adjoint pédagogique. De ce fait nous pouvons aussi dire que l'adjoint pédagogique peut jouer un double rôle soit à titre intérimaire ou bien animateur coordonnateur des

activités. En dernière analyse, la baignade ne peut avoir lieu, sans une synergie entre ces trois collaborateurs.

**Tableau 7 : Récapitulatif du nombre de réponse en fonction des risques ou problèmes rencontrés durant la baignade.**

<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage %</b>
Blessures	10	25%
Noyades	-	-
Refus de baignade	30	75%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Le tableau ci-dessus nous donne les réponses en ce qui concerne la question relative aux risques ou problèmes rencontrés durant la baignade.

Sur 40 sujets rencontrés, nous avons constaté que 30 manifestent le « refus de baignade » avec 75%, alors que 25% affirment l'existence de blessure.

Concernant le refus de baignade plusieurs facteurs sont évoqués parmi lesquels les problèmes liés à la croyance à des forces métaphysiques, ou surnaturelles (totem, tabou), souvent évoqués ; cela peut être du aussi aux maladies comme l'asthme, les angines où à l'interdiction totale des parents aux enfants de se baigner. Pour ce qui est des « blessures », nous pouvons dire qu'elles sont remarquables dans les collectivités éducatives mais à un degré moins important que le « refus de baignade ». La nécessité d'introduire la culture de la sécurité dans le programme proposé aux colons doit amener les responsables et animateurs des CE à concevoir et à adapter des thématiques pour susciter des comportements de prévention afin de minimiser les risques de \_blessures et de noyades. La noyade dans les collectivités éducatives semble être un phénomène contrôlé dans la mesure où la sécurité des enfants y est bien prise en compte avec sérieux.

**Tableau 8 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction des conditions exigibles que doit remplir le cadre ou le lieu d'accueil du site.**

Condition exigée en collectivité éducative	Nombre de réponses	Pourcentage %
Hygiène	12	30%
Sécurité	19	47,5%
Santé	9	22,5%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Le tableau ci-dessus, nous donne les réponses relatives aux conditions du choix du site.

Sur 40 sujets interrogés, nous avons constaté que 19 répondants privilégient « la sécurité », avec un taux de 47,5% alors que les autres proposent l'hygiène», avec 12 réponses, soit un taux de 30%, et la santé », avec 09 répondants soit un taux de 22,5%.

Malgré les choix différenciés, ces trois conditions doivent être remplies avant le démarrage de toute activité De ce fait dans les collectivités éducatives, toutes activité ou toute mesure doit être prise de façon collégiale : ainsi en ce qui concerne la baignade généralement l'essentiel des paramètres est pris en compte pour que cette activité puisse se dérouler dans d'excellentes conditions.

**Tableau 9 : récapitulatif du nombre de réponses en fonction du nombre de passage des groupes durant la baignade.**

Nombre de passages des groupes durant la baignade	Nombre de réponses	Pourcentage %
Une fois	25	62,5%
Deux fois	10	25%
Trois fois	05	12,5%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

Le tableau ci-dessus, nous donne les réponses en ce qui concerne la question relative au nombre de passage des groupes pendant la baignade.

Sur 40 sujets interrogés, nous avons constaté que 25 ont répondu à la proposition « une fois », ce qui équivaut à un taux de 62,5%, alors que les autres propositions c'est-à-dire « deux fois » avec 10 répondants, ce qui équivaut à un taux de 25% et enfin pour la proposition « trois fois », nous avons 05 réponses obtenues, ce qui équivaut à un pourcentage de 12,5%.

En résumé, nous pouvons dire que le nombre de passage des groupes de colons durant la baignade est variable selon la taille de la collectivité éducative. Par exemple quand on a un effectif pléthorique, le nombre de passage des groupes ne peut excéder 1 fois ; par contre si on est devant une collectivité éducative ou l'effectif n'est pas aussi grand, on peut se permettre d'avoir autant de passage des groupes que possible.

**Tableau 10 : récapitulatif du nombre de réponses en fonction du moment pendant lequel la baignade est organisée**

<b>Moment</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage%</b>
Matin	21	52,5%
Après midi	19	47,5%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

Le tableau ci-dessus, nous donne les réponses en ce qui concerne la question relative au moment pendant lequel la baignade est organisée.

Sur 40 sujets rencontrés, nous avons constaté que les 21 ont répondu « le matin », ce qui représente un taux de 52,5%, alors que les autres c'est-à-dire les 19 qui soutiennent « l'après midi », soit un taux de 47,5%.

Si nous nous référons aux raisons souvent évoquées nous pouvons dire que le choix du matin pourrait se justifier par le fait que l'activité de baignade qui est une activité de détente, de loisir, fait cependant appel à une débauche d'énergie de la part des colons durant la baignade ; de ce fait il est préférable de la faire à ce moment pour qu'ensuite permettre aux colons de récupérer au sortir de cette séance. Pour d'autres, faire la baignade l'après midi favorise un bon sommeil le soir. Plusieurs thèses sont soulevés et toutes aboutissent à la

même conclusion : faire en sorte que les enfants à la sortie de la baignade puissent avoir du plaisir, puis récupérer et dormir. Les objectifs et centres d'intérêts pédagogiques cependant ne semblent être une préoccupation majeure de l'encadrement.

**Tableau 11 : Récapitulatif du nombre de réponse en fonction de l'heure à laquelle l'activité baignade se prépare généralement.**

Décalage horaire	Effectif	Pourcentage %
[9h – 10 h [	2	5%
[10h – 11 h [	2	5%
[11h – 12 h [	4	10%
[12h – 13 h [	10	25%
[13h – 14 h [	7	17,5%
[14h – 15 h [	0	0%
[15h – 16 h [	7	17,5%
[16h – 17 h [	8	20 %
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Ce tableau ci-dessus nous donne les réponses en ce qui concerne la question relative à l'heure à laquelle l'activité de baignade se pratique généralement.

Sur 40 sujets interrogés, nous avons constaté dans la marge d'intervalle de [12 h – 13 h [un effectif de 10 réponses ; ce qui équivaut à un pourcentage très élevé de 25%. Par contre pour les intervalles [16h – 17 h [où nous avons un effectif de 8 réponses soit un pourcentage de 20% et de [13h – 14 h [et [15h – 16 h [où nous avons le même nombre de réponses obtenues 7 répondants qui équivaut à un pourcentage de 17,5%.

Sous ce regard, ces données sur le tableau nous obligent à dire que la majeure partie des répondants ont opté pour la baignade le matin.

Pour la tranche [14h-15h [, cela pourrait se justifier par le fait que parmi les répondants personne n'a proposée cette tranche et que cela correspond le plus souvent à un créneau horaire réservé à la sieste dans les collectivités éducatives.

**Tableau 12 : Récapitulatif du nombre de réponse en fonction de la préparation de l'activité baignade par le maître nageur sauveteur**

<b>Préparation de l'activité</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage%</b>
Seul	-	-
Directeur	5	12,5%
Adjoint pédagogique	10	25%
Moniteurs	25	62,5%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Ce tableau est relatif à la préparation de l'activité baignade par le maître nageur sauveteur. Sur un effectif total de 40 réponses, nous avons remarqué dans ce tableau que le plus grand effectif est attribué aux moniteurs avec 25 réponses soit un pourcentage de 62,5%, autrement dit le MNS travaille dans une large mesure avec les moniteurs ; ensuite nous avons l'adjoint pédagogique avec un nombre de 10, soit un pourcentage de 25% et enfin le directeur avec 5 soit un pourcentage de 12,5%.

En somme nous pouvons dire qu'en ce qui concerne les activités des collectivités éducatives c'est un travail à la chaîne qui est fait ; ce qui veut dire que personne ne fait seul le travail, car chaque activité est faite de façon collégiale par l'ensemble de l'encadrement, donc il n'y a aucune activité qui est faite seule par un quelconque membre de l'encadrement de la collectivité éducative : c'est une lapalissade de dire que c'est le directeur qui assure le contrôle de la régularité en tant que personne morale de collectivité éducative, le maître nageur dirige l'activité et les moniteurs jouent le double rôle d'animateur et d'appui à la surveillance de la baignade.

**Tableau 13 : récapitulatif du nombre de réponses en fonction des propositions faites par le maître nageur sauveteur comme situation pédagogique lors de la baignade.**

<b>Situation pédagogique</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage</b>
Jeux	15	37,5%
Thématiques	3	7,5%
Séries de trempettes	22	55%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

Le tableau ci-dessus nous donne les réponses concernant la question relative aux propositions faites par le maître nageur sauveteur comme situation pédagogique lors de la baignade.

Sur 40 sujets interrogés, nous avons constaté que 22 répondants estiment que la dominante des « séries de trempettes » est manifeste, ce qui est illustré par le taux de 55% ; alors que les autres propositions respectivement les 15 répondants soit 37,5% concernant les « jeux » et enfin les 03 réponses soit 7,5% relatives aux «Thématiques » constituent des choix moins importants.

L'effectif le plus grand dans la case des « séries de trempettes » nous amène à nous interroger sur le contenu du projet pédagogique (s'il existe) et sa pertinence au regard des orientations dégagées. Même s'il est vrai que les enfants ont besoin de plaisirs, les autres besoins entre autres, apprendre en découvrant les mystères de l'eau, se familiariser avec les différentes techniques de nage, s'imprégner des « dix commandements du baigneur » ou connaître certaines données de l'environnement aquatique, ne sauraient être négligés. La question de fond qui s'impose c'est de chercher à savoir si les MNS ont été formés dans le cadre d'une animation intégrée pour pouvoir varier les activités ou situation pédagogique et répondre ainsi aux attentes des enfants ? Sont-ils en mesure de concevoir ou de confectionner une fiche d'activités pour diriger une séance qui rompt avec la monotonie des séries de trempettes ?

**Tableau 14 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction de la répartition des groupes lors de la baignade**

<b>Répartition des groupes</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage</b>
Par âge	18	45%
par groupe de niveau	05	12,5%
Par sexe	15	37,5%
Par groupe mixte	02	5%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

Ce tableau relatif à la répartition des groupes lors de la baignade montre que dans les collectivités éducatives il y a une certaine organisation des effectifs qui prend en compte plusieurs facteurs : de ce fait dans ce tableau nous avons des classifications par âge, par sexe, par groupe de niveau et parfois de groupes mixtes.

Ici nous constatons que dans la répartition par âge nous avons l'effectif le plus élevé avec 18 réponses, soit un pourcentage de 45%, la répartition par sexe avec 15 réponses obtenues soit un pourcentage de 37,5%, par groupe de niveau, 5 réponses soit un pourcentage de 12,5% et enfin groupes mixtes 2 réponses soit un pourcentage 5%. Nous remarquons une divergence dans les approches ou critères. Pourquoi cette dispersion ? Sous ce regard, est-il possible d'avoir une démarche commune.

Nous pouvons dire qu'en général, dans les collectivités éducatives se sont les mêmes répartitions qu'on y rencontre.

**Tableau 15 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction de la qualification du maître nageur sauveteur.**

<b>Qualification</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage</b>
Diplômés	-	-
Surveillants de baignade	21	52,5%
Maître nageur sauveteur	-	-
Stagiaires	10	25%
Nageurs	9	22,5%
Autres	-	-
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

### **Commentaire :**

Ce tableau relatif à la qualification du maître nageur sauveteur montre que dans les collectivités éducatives la majeure partie de ceux qui font office de maîtres nageurs sont des surveillants de baignade 52,5%; puis nous avons les stagiaires 25% et les nageurs 22,5%. L'absence de réponse à la case « Maître nageur... » pourrait trouver une réponse pour la simple raison qu'au Sénégal il n'y a pas encore de texte cadre qui consacre la formation de Maître nageur sauveteur ; c'est plutôt des surveillants de baignade qui sont formés. Cependant

le Ministère de la Jeunesse pour mieux asseoir un contrôle sur les personnes exerçant les fonctions de MNS a innové cette année, en organisant un stage de recyclage en collaboration avec la Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage et le Groupement National des Sapeurs Pompiers en vue de renforcer les capacités d'intervention des MNS. Ceci a permis à la DJVA de délivrer des autorisations d'exercer la fonction de MNS en Collectivités Educatives. Il est important de signaler que non seulement les MNS ont exprimé leur satisfaction à la suite de Cette formation, mais dès leur retour de mission d'encadrement dans leur différentes CE, le feedback reçu en retour révèle une rupture ou une innovation dans la démarche, dans les procédés d'animation de la baignade ; en effet plusieurs Directeurs de CE nous ont fait part de leur étonnement, en disant que « c'est la première fois qu'un MNS leur présente un projet pédagogique » incluant un contenu pédagogique, des objectifs et des modes d'évaluation et de sanction.

**Tableau 16 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction de la fréquence de la baignade**

<b>Fréquence de la baignade</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage</b>
Chaque jour 1 ou 2 fois	22	55%
Chaque semaine 2 fois	18	45%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Ce tableau relatif à la fréquence de la baignade montre que pour la majorité des acteurs (22 soit un pourcentage de 55%), la régularité de la baignade s'effectue « chaque jour une ou 2 fois » alors que pour d'autres (18 soit 45%) la baignade se fait « chaque semaine 2 fois ». Il y a lieu de remarquer qu'à tout point de vue la baignade occupe une place centrale au sein des CE. Ainsi la nécessité de se conformer aux finalités des CE nous amène à poser la question

Suivante : y a-t-il une fréquence minimale exigée dans le cadre de la baignade ?

**Tableau 17 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction des sentiments de peur que manifestent les colons durant l'activité de baignade**

<b>Sentiment de peur manifesté</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage</b>
Très souvent	-	-
Souvent	24	60%
Rarement	16	40%
Pas du tout	-	-
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Le tableau ci-dessus, nous donne les réponses en ce qui concerne la question des sentiments manifestés par les colons pendant la baignade.

Sur 40 maîtres nageurs interrogés, nous avons constaté que 24 ont répondu à la proposition « souvent », ce qui équivaut à 60% alors que les autres c'est-à-dire les 16 répondants qui affirment « rarement », équivaut à un taux de 40%.

Dans la manifestation des sentiments éprouvés par les colons par rapport à l'activité de baignade, nous remarquons que la proposition « souvent » constitue l'effectif le plus important. Pour la proposition « souvent » nous avons un effectif de réponses de 24 soit un pourcentage de 60% quant à la proposition « rarement » nous avons obtenu un effectif de 16 répondants soit un pourcentage de 40%.

D'une manière générale, l'on peut dire que pratiquement dans toutes les collectivités éducatives nous remarquons généralement des sentiments de peur qui font que les colons expriment leur perception du milieu aquatique. Plusieurs raisons sont souvent évoquées : entre autres, la nouveauté et l'inadaptation à l'environnement aquatique, les histoires métaphysiques ou légendaires racontées autour de l'eau, les mauvais souvenirs dus à des incidents malheureux (noyades etc.). La question de savoir comment faire pour que le projet pédagogique intègre ces facteurs, devrait susciter une curiosité ou une réflexion auprès du MNS et de l'équipe pédagogique.

**Tableau 18 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction de la différence de niveau lors de la baignade**

<b>Différents niveaux</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage</b>
Très bon niveau	6	15%
Bon niveau	6	15%
Niveau moyen	4	10%
Passable	4	10%
Débutant	20	50%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Le tableau ci-dessus nous donne les réponses relatives à la différence de niveau observé lors de la baignade.

Sur 40 MNS rencontrés, nous avons constaté que 20 réponses sont obtenues pour les « débutants », (50%), alors pour les autres niveaux « très et bon », (15%), « moyen et passable », (10%).

Nous remarquons que l'effectif des débutants est supérieur aux autres propositions du tableau. Ce qui fait que pour les débutants nous avons un effectif de 20 réponses soit un pourcentage de 50% quand bien même nous remarquons de « très bon niveau » et « bon niveau » avec respectivement un effectif de 6 réponses soit un pourcentage de 15% et enfin des niveaux « moyens et faibles » avec 4 réponses soit un pourcentage de 10%.

En somme, on peut déduire que dans toutes les collectivités éducatives nous remarquons pratiquement tous les niveaux. C'est-à-dire les débutants, les moyens et les bons. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour justifier les différents niveaux : ceux qui ont déjà fait des CE, ceux qui sont licenciés des clubs de natation, ceux qui ont eu à faire des cours de natation, ceux qui ne se sont jamais aventurés à aller au bord de l'eau donc ne sachant pas nager, ainsi que les interdits parentaux:

**Tableau 19 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction du niveau de satisfaction relatif au temps consacré à la baignade.**

<b>Temps de baignade</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage</b>
Très satisfaisant	02	5%
Satisfaisant	07	17,5%
Moyen satisfaisant	21	52,5%
Peu satisfaisant	10	25%
Pas du tout	-	-
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Ce tableau ci-dessus nous donne les réponses en ce concerne la question du temps consacré à la baignade

Sur 40 MNS interrogés, nous avons constaté que 21 soit 52,5% affirment que le temps est « moyennement satisfaisant » alors que les autres ont exprimé les tendances respectivement « satisfaisant » soit 17,5% et « très satisfaisant » soit 5% ; la réponse « peu satisfaisant » représentée par un effectif de 10 réponses soit 25% constitue une tendance relativement importante ; cependant le cumul des « réponses positives » « très satisfaisant » et « satisfaisant » soit un total de 22,5% constitue une tendance aussi intéressante. Cela nous amènerait à dire que, toutes choses étant égales par ailleurs, le temps de la baignade est assez important pour offrir un cadre de travail assez satisfaisant pour pouvoir rompre avec l'à-peu-près, l'improvisation, et le bon sens essentiellement basé sur des trempettes.

**Tableau 20 : Récapitulatif du nombre de réponses relative à la question de savoir si les effectifs proposés permettent-ils de bien surveiller les colons**

<b>Effectifs proposés</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentage</b>
De bien suivre les colons	23	57,5%
De les aider	12	30%
D'avoir un temps d'engagement conséquent	5	12,5%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

**Commentaire :**

Ce tableau ci-dessus, nous donne les réponses en ce qui concerne la question de l'effectif des colons pendant la baignade.

Sur 40 MNS interrogés, nous observons une clé de répartition qui nous montre que dans la proposition « bien suivre les colons » nous avons l'effectif le plus grand avec 23 réponses, soit un pourcentage de 57,5%, dans la proposition « les aider » nous avons 12 réponses obtenus soit un pourcentage de 30% et enfin « avoir un temps d'engagement conséquent » nous avons 5 réponses obtenues soit un pourcentage de 12,5%. Ce que nous pouvons dire c'est que dans les CE la sécurité des baigneurs est pris à bras-le-corps ; car il y a un dispositif qui comprend non seulement le périmètre de sécurité mais aussi l'encadrement humain constitué par le MNS et les Moniteurs et dont la vigilance est très sollicitée lors des baignades.

Par ailleurs la nécessité de mettre en place un cadre de renforcement des capacités d'intervention procède d'un souci de doter les CE de personnels compétents plus à même de s'adapter efficacement aux mutations et exigences d'éducation et de développement. Cependant l'exercice des fonctions de MNS est d'une exigence telle qu'il faut penser conformément à la Décision 0052/MJS/DEPAS/CMI, assurer tous les trois ans le recyclage des MNS, mais aussi réfléchir sur l'âge du recrutement tout en tenant compte du besoin de capitaliser et de mutualiser l'expérience de ceux qui sont plus anciens.

Il s'agira dès lors de former des jeunes pour disposer des maîtres nageurs de pointe dans le but de perpétuer une animation pédagogique efficace de cette activité baignade. En ce qui concerne la préparation des séances de baignade, la conception et la validation d'une fiche de pédagogie ou de l'animation de la baignade permettrait de partager une vision, d'harmoniser les approches et de s'inscrire dans un projet pédagogique innovant.

A l'instar des autres activités en collectivité éducative la baignade doit répondre à des besoins d'éducation identifiés et de formation de « l'homo sénégalensis » conformément aux finalités définies dans la loi fondamentale.

Le rôle du maître nageur ne se limite pas seulement aux moments de baignade dans les collectivités éducatives, il est partie intégrante de l'équipe d'animation et sous ce rapport il a son mot à dire dans la réalisation du projet pédagogique. La baignade étant une activité très prisée par les enfants, il est plus que nécessaire aujourd'hui de recentrer toute la problématique de la formation des maîtres nageurs, laquelle formation doit être en phase avec les exigences du moment.

Aujourd'hui où nos collectivités éducatives sont implantées dans des hôtels abritant des piscines conçues pour des adultes, il faut aussi associer les maîtres nageurs à la prospection du site surtout qu'il est clairement précisé dans le projet éducatif, que les intentions de l'œuvre consiste à initier les enfants aux activités aquatiques.

Un maître nageur à notre humble avis doit être un adjoint du directeur et non de l'adjoint pédagogique qui souvent veut le contrôler et lui apporte des contradictions.

Il faut aussi que la formation des maîtres nageurs soit dévolue clairement à des structures et éviter cette grande confusion entre la fédération, le groupement national des sapeurs pompiers et d'autres structures telles que les écoles de formations comme le CNEPS et L'INSEPS.

Qui est habilité à former ? Certains diplômés ne sont pas reconnus par la fédération. Lors d'une réunion à la DJVA au Ministère de la Jeunesse presque tous les participants ont

souligné l'anarchie constatée dans ce secteur. La nécessité d'harmoniser le cadre juridique n'a jamais été aussi débattue lors de cette instance.

Certains aspects non moins importants méritent une attention toute particulière, notamment : pour faire prendre conscience sur les risques d'accidents, le projet pédagogique doit mettre en évidence tous les thématiques liés aux aspects sécuritaires : par exemple les colons doivent assimiler les dix commandements du Baigneur respecter et développer chez eux des comportements sécuritaires et citoyens.

L'Etat qui est garant de l'ordre et de la puissance publique doit faire en sorte que les structures chargées de la formation des MNS puissent se parler, évitent les conflits de compétence et définir un cadre de partage.

Le respect des dispositions du cadre juridique doit amener les autorités à recycler les maîtres nageurs tous les trois ans.

Les œuvres doivent rendre obligatoire l'élaboration, la validation et l'application du projet pédagogique baignade ; ce projet pédagogique doit tenir compte des besoins liés au développement de l'enfant et des adolescents ; il doit être évolutif.

## **Discussion**

L'intérêt suscité par la baignade dans les CE est à référer à plusieurs facteurs sur lesquels nous sommes plusieurs fois revenus notamment la curiosité suscitée par l'eau, le réchauffement de la terre, le besoin de sécurité et de loisirs, des besoins de formation et même d'insertion socioprofessionnelle, des besoins sportifs etc. Le Sénégal est entouré d'eau et nous comptons plus de 700 km de cotes ; les noyades sont fréquentes et malgré la sensibilisation au niveau des médias ce phénomène est loin d'être maîtrisé. C'est là un défi majeur que les CE doivent relever en contribuant à donner aux colons une arme à double impact, c'est à dire l'apprentissage de la natation et la culture de la sécurité aquatique. Sous ce regard le CE constitue un cadre remarquable de sensibilisation d'éducation et de formation à la citoyenneté ; nous sommes partis de là pour apporter notre réflexion en faisant un certain diagnostic de la réalité des centres de vacance au Sénégal ou CE et particulièrement de la baignade.

Si son coût est imputable à la formule choisie, colonie surtout qui implique des dépenses d'hébergement et d'alimentation, l'absence de projet éducatif et pédagogique cohérent et pertinent fait du centre de vacance un centre de loisir tout court.

Un inspecteur de la jeunesse et des sports nous disait qu'à l'heure actuelle, s'il est vrai que le dessein du ministère de la jeunesse et des sports est de promouvoir des centres de vacances à but éducatif, il reste que dans la pratique beaucoup de centre de vacances se démarque de cette optique. Il y a deux catégorie de centres de vacances : les centres qui s'articulent autour d'un projet pédagogique et ceux qui se déroulent sans objectif pédagogique précis.

La réalité économique de notre pays et l'organisation réelle de nos collectivités surtout le cas de la baignade ont suscité notre réflexion sur les problèmes liés aux phénomènes de noyades et du développement de la natation dans les centres de vacances au Sénégal et sur la recherche de solutions pour un encadrement du plus grand nombre d'enfants pendant la période des vacances scolaires.

Notre étude nous a permis de comprendre que, malgré les finalités du projet pédagogique des CE, les animateurs ont une vision réductrice de la baignade, autrement dit la baignade est réduite en des séries de trempettes et de jeux pour faire du plaisir aux colons au détriment des situations pédagogiques ou des thématiques pouvant contribuer à améliorer leur conduite sociale ou leur comportement citoyen. Notre population d'étude comprend des colons, des directeurs et des MNS, à qui nous avons soumis un questionnaire qui s'articule autour de trois grand items. Concernant les colons, nous avons posé six (6) questions ayant traités à l'apprentissage de la natation, quant aux directeurs et MNS, 4 questions relatives au « profil » ont été posées. La tendance qui se dégage pour les colons dans leur apprentissage à la natation est révélatrice du déficit d'objectifs pédagogiques centrés sur des thématiques éducatives ou d'animation en matière de baignade dans les collectivités éducatives ; l'absence d'un référentiel pédagogique communément partagé justifierait les démarches basées sur des expériences personnelles des uns et des autres. La mission des CE devrait être appréciée par leur capacité à trouver des solutions adéquates aux problèmes de la jeunesse (colons) par une quête beaucoup plus hardie de techniques d'animation dans le cadre de la baignade. Le choix des méthodes importe beaucoup, car la natation en tant qu'activité humaine vise la maîtrise du corps, maîtrise du milieu et des relations ; il est donc étonnant que la baignade se trouve être réduite à des séries de trempettes ; par ailleurs, la formation des animateurs semble être orientée vers la sécurité dans la baignade plus que vers une animation thématique de la natation. Nous avons remarqué quant à la question « où avez-vous appris à nager » que la tendance de ceux qui ont appris dans les CE est relativement faible, elle est de 20%, cela appelle une interrogation, car nous estimons que l'une des vocation des CE est de permettre aux colons d'apprendre les fondamentaux de la natation. Concernant les Directeurs et les

MNS avec relativement 4 questions qui leurs sont destiné, la tendance qui se constate est qu'à la question de savoir si ces gens ont fait des stages de natation, nous constatons que 22 directeurs sur 25 soit 88% ont affirmé n'avoir pas fait de stage, ce qui constitue un taux très important de 88%, concernant les MNS, les résultats montrent que 19 MNS sur 40 soit un taux de 47,5% soutiennent ne pas avoir fait de formation de moniteur dans les CE. A propos des résultats de notre enquête des constats se sont dégagés : il s'agit d'une part pour cette lourde tendance d'une absence de formation ou de stage en natation de la part des directeurs, et d'autres part du déficit en personnel d'encadrement technique ayant fait une formation qualifiante de MNS dans les colonies de vacances. Concernant le premier constat, ceci s'expliquerait par un manque d'intérêt ou un manque de culture de la natation ?, quant au deuxième constat, il est le plus souvent posé en terme de formation des MNS dans les colonies de vacance, pour dire que cette tendance suscite un certains manque de politique d'harmonisation sur la formation de ces derniers, et selon certaines réponses des acteurs : il n'y a pas de MNS diplômé hormis les surveillants de baignade qui le plus souvent bénéficient d'une autorisation d'exercer la fonction de MNS par le ministère de tutelle.

Pour le deuxième item concernant les colons, nous avons posé deux (02) questions ayant trait à la « réaction des parents » par rapport à la baignade des colons dans les CE, ainsi, deux tendances se dégagent ; à savoir ceux qui sont d'avis, contre ceux qui ne le sont pas. La tendance majoritaire est celle qui autorise les enfants à le faire, 40 colons sur 65, soit un taux de 62%, par contre les 38% de ceux qui n'autorisent pas les enfants constituent une part non négligeable du pourcentage ; dans ces deux tendances ils existent des différences d'opinions qui surgissent pour montrer que la baignade dans les CE n'est pas partagé par tout le monde, surtout chez certains parents, pour ceux qui l'autorisent ceci se justifierait peut être que ceux là connaissent les avantages que cela peut avoir ou apporter chez l'enfant surtout par exemple sur le plan cognitif, kinesthésique etc. par contre pour ceux qui ne l'autorise pas plusieurs raisons pourraient être évoquées pour décréter l'interdiction lorsque l'enfant est malade ou à la suite d'un séjour prolongé dans l'eau pourrait être victime de rhume angine ou grippe et même certaines ethnies avant toutes activités de baignade font des sacrifices, le cas des lébous. Quant aux directeurs et aux MNS concernant le deuxième item relatif à la « responsabilité et à la sécurité », directeurs, nous avons posés huit (08) questions relative au choix des sites pouvant abriter les CE, de la sélection des MNS et des problèmes rencontrés durant l'activité de baignade, de même que les pour les MNS nous avons posé trois (03) questions, ayant trait au choix du site , aux conditions que doivent renfermé les sites pour abriter les CE et les problèmes rencontrés. A ce propos les problèmes rencontrés vis-à-vis de

la baignade montre que pour la plupart la tendance dominante est le « refus de baignade » pour certains, nous avons 21 réponses sur 49, soit un taux de 43%, ainsi avec les « totems » ou « tabou » où, nous avons 16 réponses sur 49, soit un taux de 33%, les « blessures » avec 10 réponses soit 20%, et enfin les « noyades » avec 02 sur 49, soit 4%. Pour dire que la tendance majoritaire qui se dégage est celle du « refus de baignade » qui se fait de plus en plus récurrente dans la mesure où il arrive que certains parents interdisent leurs enfants de se baigner en mettant des recommandations sur la fiche de l'enfant ; de même que les phénomènes de croyances aux totems ou tabou gagnent de l'ampleur dans les CE avec une tendance assez importante de 33% ; les 20% montre que la tendance des blessures en est d'un degré moindre, et pour les cas de noyade avec le taux de 4% montre que les noyades en CE constitue un cas extrêmement rare, ce faible taux de cas de noyade rencontré en CE permet de dire que pendant la baignade l'accent est beaucoup plus mis sur l'aspect sécurité que sur l'aspect animation.

Cependant pour le troisième item relatif à « l'organisation de la baignade dans les CE », nous avons posé aux colons 20 questions ayant trait à l'organisation de la baignade, pour les directeurs, nous avons posé 10 questions et enfin les MNS, nous avons posé 19. les tendances qui se dégagent révèlent que pour les colons , l'organisation de la baignade en CE occupe une place importante avec 19 réponses sur 65, soit un taux de 29%, pour dire que dans ce milieu l'organisation de l'activité baignade est beaucoup plus accentué sur l'aspect sécurité plutôt que sur l'aspect éducation ; quant à la durée de la baignade, nous avons 38 réponses sur 65 colons, soit un taux de 58% qui montre que la durée de la baignade en CE semble poser un problème dans la mesure où, selon les données du tableau, elle est « peu suffisante », ceci se justifierait par le fait que généralement les effectifs sont pléthoriques faisant que certains ne bénéficient pas d'un temps d'engagement moteur conséquent. Pour les directeurs, la manière de procéder des MNS dans l'organisation de la baignade révèle que la baignade telle qu'elle est pratiquée dans les CE, s'inscrit dans une logique de séries de trempettes qui ne tiennent pas compte des finalités de la CE et des fondamentaux que doivent savoir le colon qui dans une quête de savoir ; ceci est illustré par le taux de 44% pour les « trempettes » et de 40% pour les « jeux hors de l'eau » ; nous pouvons dire au regard des réponses que l'aspect ludique est plus en vue que l'aspect éducation et formation du colon. S'agissant des MNS, la tendance qui se dégage est que pendant les activités, les gens se focalisent plus sur les aspects de sécurité et de répartition des groupes que sur l'animation thématique. Pour la répartition par âge, nous avons 18 réponses sur 40 soit un taux de 45% ; la répartition par sexe avec 15 réponses sur 40, soit 37,5%.



***CONCLUSION***

Donc au regard de tout ceci, nous pouvons donc tirer une conclusion finale pour dire que la baignade telle qu'elle est pratiquée dans les CE, montre qu'il n'y a pas une démarche unitaire ou il n'y a pas un référentiel communément partagé par tous les acteurs pour faire en sorte que l'animation de la baignade ne soit plus réduite à sa plus simple expression : la logique voudrait que le projet pédagogique de baignade puisse être une partition du projet pédagogique global des CE. Cela amènerait les gens à parler le même langage et éviterait les démarches individuelles. A titre illustratif, tout au long de nos recherches, nous avons trouvé quelques sources qui traitent spécifiquement de la baignade en CE ; il apparaît un déficit criard de documents pédagogiques partagés par tous, pouvant servir de canevas pour tous ceux qui évoluent dans ce milieu ; d'où la nécessité de concevoir un projet pédagogique pour éviter les tâtonnements et les improvisations et les démarches individuelles constatées pendant l'activité baignade.

La confirmation de notre hypothèse de départ nous pousse à envisager des perspectives d'actions multisectorielles dans l'animation de la baignade.

## **Propositions et perspectives**

Le sondage effectué au niveau de notre population cible nous a permis de soulever les problèmes auxquels la baignade fait face dans les collectivités éducatives.

Ainsi pour sortir cette discipline de ses difficultés et le rendre plus performant et accessible dans son mode d'organisation et dans la démarche, nous proposons les voies et moyens suivants.

Le niveau intellectuel des maîtres nageurs doit être une préoccupation dans la politique de recrutement des personnes chargées de l'encadrement.

Par ailleurs la nécessité de mettre en place un cadre de renforcement des capacités d'intervention procède d'un souci de doter les CE de personnels compétents plus à même de s'adapter efficacement aux mutations et exigences d'éducation et de développement. Cependant l'exercice des fonctions de MNS est d'une exigence telle qu'il faut penser conformément à la Décision 0052/MJS/DEPAS/CMI, assurer tous les trois ans le recyclage des MNS, mais aussi réfléchir sur l'âge du recrutement tout en tenant compte du besoin de capitaliser et de mutualiser l'expérience de ceux qui sont plus anciens.

Il s'agira dès lors de former des jeunes pour disposer des maîtres nageurs de pointe dans le but de perpétuer une animation pédagogique efficace de cette activité baignade. En ce qui concerne la préparation des séances de baignade, la conception et la validation d'une fiche

de pédagogie ou de l'animation de la baignade permettraient de partager une vision, d'harmoniser les approches et de s'inscrire dans un projet pédagogique innovant.

A l'instar des autres activités en collectivité éducative la baignade doit répondre à des besoins d'éducation identifiés et de formation de « l'homo sénégalensis » conformément aux finalités définies dans la loi fondamentale.

Le rôle du maître nageur ne se limite pas seulement au moment de baignade dans les collectivités éducatives, il est parti intégrante de l'équipe d'animation et sous ce rapport il a son mot à dire dans la réalisation du projet pédagogique. La baignade étant une activité très prisée par les enfants, il est plus que nécessaire aujourd'hui de recentrer toute la problématique de la formation des maîtres nageurs, laquelle formation doit être en phase avec les exigences du moment.

Aujourd'hui où nos collectivités éducatives sont implantées dans des hôtels abritant des piscines conçues pour des adultes, il faut aussi associer les maîtres nageurs à la prospection du site surtout qu'il est clairement préciser dans le projet éducatif, que les intentions de l'œuvre consiste à initier les enfants aux activités aquatiques.

Un maître nageur à notre humble avis doit être un adjoint du directeur et non de l'adjoint pédagogique qui souvent veut le contrôler et lui apporte des contradictions.

Il faut aussi que la formation des maîtres nageurs soit dévolue clairement à des structures et éviter cette grande confusion entre la fédération, le groupement national des sapeurs pompiers et d'autres structures telles que les écoles de formations comme le CNEPS et l'INSEPS.

Qui est habilité à former ? Certains diplômes ne sont pas reconnus par la fédération. Lors d'une réunion à la DJVA au Ministère de la Jeunesse presque tous les participants ont souligné l'anarchie constatée dans ce secteur. La nécessité d'harmoniser le cadre juridique n'a jamais été aussi débattue lors de cette instance.

Certains aspects non moins importants méritent une attention toute particulière, notamment : pour faire prendre conscience sur les risques d'accidents, le projet pédagogique doit mettre en évidence tous les thématiques liés aux aspects sécuritaires : par exemple les colons doivent assimilés les dix commandements du Baigneur respecter et développer chez eux des comportements sécuritaires et citoyens.

L'Etat qui est garant de l'ordre et de la puissance publique doit faire en sorte que les structures chargées de la formation des MNS puissent se parler, évitent les conflits de compétence et définir un cadre de partage.

Le respect des dispositions du cadre juridique doit amener les autorités à recycler les maîtres nageurs tous les trois ans.

Les œuvres doivent rendre obligatoire l'élaboration, la validation et l'application du projet pédagogique baignade ; ce projet pédagogique doit tenir compte des besoins liés au développement de l'enfant et des adolescents ; il doit être évolutif.

## *Références bibliographiques*

- **Claude PANSU** : L'eau et l'enfant un espace de liberté : plaisir, jeux et éveil, Edition Amphora (tous les sports) de Décembre 1997, p.p 42 – 46.
- **Doudou Barry SAMB** : Contribution pour le développement qualitatif et quantitatif des C E au Sénégal monographie de fin d'étude Année 1988-1990.
- **Saliou SECK** : « Animation sportive au Sénégal : impact et perspective », 1982-1983, p. 6
- **Ababacar Thiendou NDIAYE** : « Nécessité d'une nouvelle politique des collectivités éducatives au Sénégal (1976)
- **Papa Charles SEYE** : « Approche pédagogique des activités socio-éducatives des centres de vacances au Sénégal », 1982, p. 46.
- **Hyacinthe DIENE** : « Contribution à l'étude du régime juridique des centres de vacance au Sénégal » 1986 p13, 20.
- **Mame Balla NIANG** « de la critique des centres de vacances au Sénégal à l'animation sportive en période de vacance s pour les enfants de 6 à 14ans » (1983-1984), p. 21 – 24.
- **Comité national de pilotage des assises nationales sur les collectivités éducatives** « ligne d'action pour la réforme des collectivités éducatives » commission scientifique juin 2005 p 10, 14, 20, 22, 25, 27



# **ANNEXES**